

POLITIQUE FORESTIÈRE

21

CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES



Série Politique forestière 21



Organisation internationale des bois tropicaux



**Critères et indicateurs
de la gestion durable des forêts tropicales**

Série Politique forestière 21

Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales

Mention souhaitée: OIBT 2016. *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 21. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources des forêts tropicales. Ses membres représentent la majeure partie des forêts tropicales dans le monde et du commerce international des bois tropicaux. L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion forestière durable et la conservation des forêts, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces orientations aux conditions locales et à les mettre en œuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle finance une gamme de projets et autres actions qui visent à développer des entreprises d'échelle villageoise ou industrielle. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus d'un millier de projets, avant-projets et activités pour une valeur dépassant 400 millions de dollars des États-Unis. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, les principaux bailleurs de fonds étant les Gouvernements du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, ainsi que l'Union européenne.

© OIBT 2016

Cet ouvrage est protégé par des droits d'auteur. À l'exception du monogramme de l'OIBT, les informations graphiques et textuelles de cette publication peuvent être reproduites en intégralité ou en partie à condition qu'elles ne soient ni vendues, ni exploitées à des fins commerciales, et que leur source soit citée.

Déni de responsabilité

Les désignations employées de même que la présentation du contenu n'impliquent en aucune manière l'expression d'une quelconque opinion se rapportant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou bien de ses autorités, ou encore concernant la délimitation de ses frontières et limites.

ISBN 978-4-86507-033-0

Photo de couverture

Mesurage de la REDD+: Dans le cadre du projet de l'OIBT PD 519/08 Rev.1 (F), des habitants de la région sont formés au mesurage du diamètre des arbres pour estimer les stocks de carbone dans le Parc national de Meru Betiri situé dans la province de Java oriental en Indonésie. Photo: FORDA

Photo au dos

Inventaire des espèces: Des forestiers aménagent une placette de suivi dans le cadre d'un inventaire national des espèces *Dalbergia* au Guatemala au titre d'un projet financé par le Programme OIBT-CITES. Photo: R. Martinez (FNPV)

Table des Matières

Table des matières	4
Avant-propos.....	6
Remerciements.....	7
Sigles.....	8
1 Introduction	9
Historique des C&I et enseignements tirés	9
Évolution du contexte des C&I	10
Avantages.....	10
Gestion durable des forêts et domaine forestier permanent	11
Logique et processus de la présente révision	13
2 Brève présentation des critères et indicateurs	14
Objet des critères et indicateurs	14
Les critères.....	15
Les indicateurs	15
Niveaux d'application des C&I de l'OIBT.....	16
Annexes, termes et définitions.....	16
Corrélation entre les objectifs de la GDF, les principes de la gestion des forêts tropicales naturelles et les C&I	17
3 Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales	18
Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts	18
Critère 2: Étendue et état des forêts.....	18
Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier	19
Critère 4: Production forestière	19
Critère 5: Biodiversité forestière	19
Critère 6: Protection des sols et des eaux	20
Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels.....	20
4 Modèle de rapport pour le suivi et l'évaluation ainsi que la communication d'informations sur la base des C&I	21
Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts	21
Cadre de politiques, de lois et de gouvernance: indicateurs 1.1 à 1.3	21
Cadre institutionnel: indicateurs 1.4 et 1.5	24
Cadre de planification et de suivi: indicateurs 1.6 à 1.9.....	26
Cadre économique: indicateurs 1.10 et 1.11	28
Critère 2: Étendue et état des forêts.....	30
Étendue et état des forêts: indicateurs 2.1 à 2.8.....	30
Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier	36
Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités: indicateurs 3.1 à 3.3.....	36
Restauration des forêts et terres dégradées: indicateurs 3.4 et 3.5	39
Critère 4: Production forestière	41
Évaluation des ressources: indicateurs 4.1 à 4.4.....	41
Planification de l'exploitation forestière et procédures de contrôle: indicateurs 4.5 à 4.7	45
Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées: indicateurs 4.8 à 4.10.....	47

Critère 5: Biodiversité forestière	50
Diversité des écosystèmes: indicateurs 5.1 et 5.2	50
Diversité des espèces: indicateurs 5.3 et 5.4.....	52
Diversité génétique: indicateur 5.5.....	53
Conservation de la biodiversité dans les forêts de production: indicateurs 5.6 et 5.7	54
Critère 6: Protection des sols et des eaux	55
Portée de la protection: indicateurs 6.1 et 6.2	55
Fonctions protectrices des forêts de production: indicateurs 6.3 à 6.5	56
Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels.....	58
Aspects économiques: indicateurs 7.1 à 7.3.....	58
Aspects sociaux et culturels: indicateurs 7.4 à 7.9.....	60
Droits et participation des collectivités locales et des populations autochtones en matière de gestion des forêts: indicateurs 7.10 à 7.12.....	64
Bibliographie	66
Annexe 1: Représentation schématique des critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts.....	70
Annexe 2: Définitions	71
Annexe 3: Définitions des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN.....	77
Annexe 4: Catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN.....	78
Annexe 5: Annexes de la CITES	79
Annexe 6: Droits de propriété et de gestion des forêts	80

Avant-propos

C'est au début des années 90 que l'OIBT a ouvert la voie au développement des critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF) en vue d'accompagner le suivi et l'évaluation de l'état des forêts tropicales naturelles chez les pays membres de l'Organisation, et de déterminer les améliorations nécessaires au niveau des pratiques forestières. L'OIBT a ainsi publié en 1992 les *Critères de mesure de l'aménagement des forêts tropicales*, dont des versions révisées paraîtront en 1998 et 2005.

Outre ses travaux novateurs visant à normaliser les C&I, l'OIBT a joué un rôle de premier plan pour mettre ceux-ci en œuvre dans ses pays membres producteurs. À cet égard, l'OIBT a investi quelque 30 millions \$EU environ dans des projets visant à renforcer la capacité des pays dotés de forêts tropicales pour qu'ils utilisent et appliquent les C&I. Elle a par ailleurs organisé 28 ateliers de formation aux C&I qui ont été suivis par des participants de 30 pays producteurs tropicaux membres de l'OIBT. Généralement parlant, l'OIBT est l'organisation internationale qui a, à elle seule, le plus investi en faveur des C&I. Les rapports établis en accord avec les C&I qui ont été communiqués par les pays membres de l'OIBT ont fourni les chiffres des deux éditions de *Situation de la gestion des forêts tropicales*, l'étude que conduit périodiquement l'OIBT sur la gestion des forêts dans les régions tropicales.

En 2014, l'organe directeur de l'OIBT, le Conseil international des bois tropicaux, a décidé qu'un nouvel examen complet des C&I de l'OIBT s'imposait afin qu'ils continuent de répondre à l'évolution des besoins chez les acteurs forestiers et puissent éclairer en toute connaissance de cause l'élaboration des politiques et pratiques de gestion en matière de forêt. La présente révision des C&I de l'OIBT est le résultat de ce processus. Elle est d'actualité au regard des récents développements mondiaux intervenus sur le plan des politiques forestières, tels que ceux liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique ou encore aux Objectifs de développement durable (ODD). Elle intervient aussi au bon moment si l'on considère les récents travaux menés dans le cadre des processus relatifs aux C&I et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui ont pour but d'intégrer et de rationaliser les rapports nationaux sur les forêts. L'emploi des C&I est de nature volontaire; leur but étant d'accompagner les pays dans les efforts qu'ils mènent pour mettre en place la GDF et aussi d'aider à assurer la cohérence des données internationales.

Je suis persuadé que cette nouvelle édition des C&I de l'OIBT contribuera de manière importante aux discussions sur les politiques forestières et aux travaux de l'OIBT qui sont en cours, et qu'elle aidera les pays membres à préparer leurs rapports à l'OIBT et à la FAO, entre autres, et à mettre en place des références pour le processus de la REDD+ et les rapports sur les ODD. Je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont apporté leur contribution.

Steve Johnson

Responsable en chef de l'OIBT
Yokohama (Japon), août 2016

Remerciements

Nombre de personnes ont contribué de manière importante à la préparation du présent document. Ils sont trop nombreux pour tous les citer ici, mais l'OIBT tient à remercier particulièrement: Jürgen Blaser (le coordonnateur du processus de révision; Olivier Ahimin, Heiko Liedeker, John Parrotta, Cesar Sabogal et Thang Hooi Chiew (les autres membres de l'équipe de l'examen); Roberto Hoft, Ichiro Nagame et Ian Thompson, qui ont contribué des observations écrites; Alastair Sarre pour la rédaction; Jelena Markovic, qui s'est chargée de l'appui logistique aux réunions du groupe de révision; Debra Butt et Bill Pearson pour la conception et la mise en page; ainsi que les membres et observateurs du Conseil international des bois tropicaux, qui ont, par la diversité de leurs apports, contribué à améliorer le document de manière remarquable.

Bien qu'il n'ait pas directement participé à la présente révision des C&I de l'OIBT, l'Organisation souhaite remercier M. Duncan Poore pour ses contributions cruciales aux C&I au cours des trente dernières années. M. Poore a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de chacune des versions antérieures des C&I de l'OIBT et avait accepté de revoir cette révision avant qu'il ne nous quitte en mars 2016. L'OIBT dédie la présente version des C&I à sa mémoire.

Sigles

C&I	critères et indicateurs
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIBT	Conseil international des bois tropicaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
DFP	domaine forestier permanent
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GDF	gestion durable des forêts
INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
PIB	produit intérieur brut
PFNL	produit forestier non ligneux
REDD+	<i>Voir l'annexe 2</i>
RPF	restauration des paysages forestiers
UFA	unité forestière d'aménagement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

1 Introduction

Historique des C&I et enseignements tirés

Les critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF) constituent peut être l'un des instruments de politique générale parmi les plus importants et innovants s'agissant de concrétiser le concept de la GDF (OIBT, 2011). Si les critères caractérisent les éléments essentiels de la GDF, les indicateurs sont, eux, les moyens d'évaluer chacun de ces éléments. Lorsqu'ils font l'objet d'un suivi dans la durée, les C&I témoignent des évolutions et tendances à l'œuvre, aussi bien sur le plan des conditions biophysiques et socioéconomiques relevant de la GDF qu'au niveau des politiques en la matière.

Depuis 1990, neuf dispositifs de C&I couvrant quelque 150 pays ont été créés, qui, tous confondus, englobent la totalité des principales écozones, à savoir boréale; tempérée, infratropicale et tropicale sèche; et tropicale humide. A. Grainger (2012) a livré une analyse critique et exhaustive de ces dispositifs, y compris de leurs forces et faiblesses.

C'est au début des années 90 que l'OIBT a inauguré la mise au point de C&I destinés aux forêts tropicales, avec la publication du premier ensemble de critères de la GDF au monde (*Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*; OIBT, 1992) dans le but de permettre l'évaluation de l'état des forêts tropicales chez ses pays membres producteurs, et de recenser les points faibles des pratiques forestières et les améliorations nécessaires. En 2000, inspirées des premiers travaux de l'OIBT et de l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, des initiatives liées aux C&I avaient été lancées dans le monde entier (Caswell *et al.*, 2014), avec notamment le Processus de Montréal (1994) pour les forêts tempérées et boréales; le Processus de Tarapoto pour les pays de l'Amazonie (à partir de 1995); les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (publiés par l'Organisation africaine du bois et l'OIBT en 2003); et les indicateurs de *Forest Europe* (pour les forêts européennes), à compter de 1995.

En 1998, l'OIBT a publié ses *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (OIBT, 1998a, b), une version actualisée de ses critères originels (c.-à-d. OIBT, 1992) incluant des guides d'application des C&I au niveau national et à celui de la gestion de la forêt. Ont ensuite été publiés en 2005 les *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus* (OIBT, 2005), qui constituaient une mise à jour des C&I et fournissaient un modèle clair pour le suivi et la préparation des rapports connexes.

Depuis 2005, le développement des C&I au titre d'instruments de politique est devenu plus pointu et a enregistré des progrès notables. L'idée prédominante est que les C&I sont des outils qui servent à adapter la gestion au cours du temps (plutôt qu'une fin en soi) en vue de maintenir la santé et la productivité des forêts au regard de l'évolution des conditions économiques, sociales et environnementales, et de la demande en biens et services environnementaux que procurent les forêts. Partant de ce point de vue, une conférence des parties concernées (dont l'OIBT) organisée en 2003 a recensé «sept domaines thématiques» de la GDF sur la base des critères communs aux principaux processus relatifs aux C&I. À partir de 2005, ces sept domaines thématiques ont formé le socle des évaluations des ressources mondiales forestières (les études FRA) que prépare à intervalles réguliers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et dont ils constituent également l'architecture.

Toutefois, appliquer dans leur intégralité les C&I de l'OIBT (ou tout autre ensemble de C&I) demeure un défi de taille pour nombre de pays forestiers tropicaux, où, souvent, les capacités, le financement, l'engagement, les cadres d'orientation et l'implication des acteurs sont insuffisants. Par exemple, si tous les pays sont en mesure de recueillir des données sur certains indicateurs, très rares sont ceux qui peuvent rendre compte de leur totalité. De même, la nature et l'envergure spécifiques de ces défis varient d'un pays à l'autre. En effet, certaines difficultés peuvent uniquement être traitées en interne en rehaussant le niveau de priorité accordé aux forêts dans les programmes nationaux, en tenant compte du rendement-coût et de la faisabilité technique. Alors que pour d'autres défis, il sera possible de les surmonter en accroissant la coopération internationale, les partenariats public-privé et les initiatives de collaboration entre les pays, en particulier celles relevant des processus relatifs aux C&I ou impliquant les divers processus. Dans nombre de pays, il demeurera important de renforcer la

capacité à recueillir des données, à rendre compte des indicateurs et à intégrer les C&I dans les politiques et programmes à un niveau opérationnel pour la prise de décisions en matière de GDF. Les grilles de C&I existantes présentent des difficultés pour certains utilisateurs. Plus précisément, il pourrait être judicieux de réexaminer les indicateurs au niveau de l'unité forestière d'aménagement (UFA)¹ pour déterminer si leur emploi par les collectivités locales et les petites entreprises forestières est adapté et de l'ordre du faisable.

Évolution du contexte des C&I

Les C&I jouent un rôle important dans toute une série de développements et dossiers liés aux forêts, sachant notamment qu'ils constituent le fondement d'initiatives internationales servant à évaluer la gouvernance des forêts dans le contexte du processus de la REDD+² et à déterminer les principes, critères et indicateurs de la production intensive de combustible ligneux suivant un mode durable (FAO, 2010). Les C&I sont également pertinents pour évaluer les tendances forestières se rapportant aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (CDB, 2013)³.

Plusieurs pays appliquent les C&I dans leur calcul du carbone forestier national et les efforts associés visant à attribuer une valeur au carbone dans le contexte de la GDF au sens large. Les cadres des C&I ont servi de modèles pour élaborer des indicateurs environnementaux nationaux et des C&I applicables, par exemple, aux terres de parcours/étendues herbeuses, aux cultures agricoles, à l'eau et aux minerais.

S'agissant de répondre aux défis mondiaux liés aux forêts, la valeur des C&I est de plus en plus manifeste et mérite donc que l'on s'y intéresse davantage. L'expérience et l'expertise accumulées à travers l'élaboration et l'application de la grille de C&I de l'OIBT et de celles développées dans le cadre d'autres processus relevant des forêts pourraient s'avérer précieuses pour des initiatives similaires prises dans d'autres domaines (Caswell *et al.*, 2014).

Pour nombre d'acteurs au niveau national et à celui du paysage, les forêts représentent des intérêts (figure 1), dont certains sont compatibles et d'autres non. Par exemple, si certains acteurs peuvent vouloir préserver une forêt intacte, d'autres voudront la défricher pour des cultures commerciales ou l'extraction de minerais. Entre ces deux extrêmes coexiste un vaste éventail d'acteurs avec une large palette d'usages forestiers. Pour ceux-ci, les C&I constituent un outil vital permettant d'assurer que l'ensemble des valeurs forestières soit pris en compte dans la gestion et l'utilisation de la ressource.

Avantages

Les C&I constituent un outil commun de politique destiné à accompagner les pays dans le suivi, l'évaluation et la communication d'informations sur les tendances relatives à l'état des forêts et aux progrès accomplis vers la GDF à divers niveaux, tout en tenant compte des différences au sein des pays et d'un pays à l'autre. Dans un nombre croissant de pays tropicaux, l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la cohérence des données ayant trait aux C&I a permis de mener des évaluations plus complètes des forêts aux échelons régional et mondial, à l'instar par exemple des rapports de l'OIBT sur la situation de la gestion des forêts tropicales (Blaser *et al.*, 2011) ou des études FRA de la FAO. Les pays qui emploient les C&I pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports sont susceptibles d'être en mesure de répondre aux demandes externes d'informations liées aux forêts.

La version des C&I de l'OIBT présentée dans ce document a été conçue pour répondre aux quatre objectifs de la GDF énumérés dans les *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (OIBT, 2015):

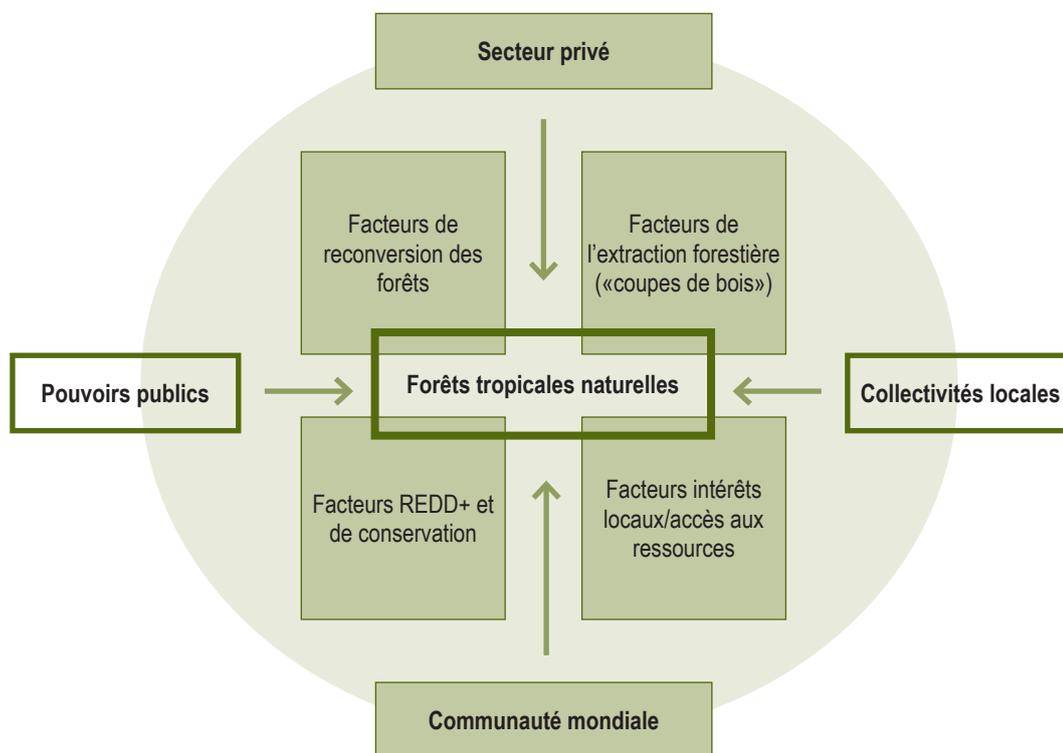
1. mise en place des conditions propices à la GDF;
2. garantie de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers;
3. maintien des multiples fonctions des forêts leur permettant de procurer les produits et les services environnementaux; et
4. intégration des aspects économique, social et culturel des forêts à la mise en œuvre de la GDF.

1 Une unité forestière d'aménagement est une surface de forêt clairement définie, gérée en accord avec une série d'objectifs explicites selon un plan de gestion à long terme. Voir le glossaire détaillé des termes usités dans le présent document en annexe 2.

2 Il s'agit du terme donné aux efforts que mènent les pays pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et favoriser la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier (www.forestcarbonpartnership.org/what-redd).

3 Objectifs d'aichi pour la biodiversité. Consulter: www.cbd.int/sp/targets.

Figure 1: Les divers facteurs exerçant une influence directe sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales naturelles



Source: OIBT (2015).

Les C&I de l'OIBT fournissent aux pays une structure logique qu'ils peuvent utiliser pour le suivi et l'évaluation de leurs progrès vers la GDF et la préparation des rapports y afférents, et pour rendre compte à l'OIBT de la situation de la gestion de leurs forêts tropicales (annexe 1).

Gestion durable des forêts et domaine forestier permanent

Les C&I de l'OIBT ont été mis au point de manière à correspondre aux circonstances des pays forestiers tropicaux. Ils reposent sur deux concepts clés: 1) la GDF pour assurer l'approvisionnement durable en biens et services environnementaux que procurent les forêts; et 2) leur application dans des zones destinées à rester sous couvert forestier «à perpétuité», à savoir en tant que domaine forestier permanent (DFP) (OIBT, 2015).

En général, la GDF passe par l'application des pratiques optimales disponibles reposant sur les connaissances scientifiques et traditionnelles actuelles qui permettent de répondre à une multiplicité d'objectifs et de besoins sans dégrader la ressource forestière (OIBT, 2015). La GDF requiert également une gouvernance efficace et responsable ainsi que la préservation des droits des populations tributaires des forêts. Toutefois, le concept de la GDF est amené à évoluer au fil du temps, ce qui pourrait en partie expliquer le manque de précision s'agissant de le définir.

La GDF repose sur le principe que les forêts produisent un éventail de produits forestiers et de services sociaux (dont culturels) et environnementaux. En conséquence, la GDF va dans le sens d'un usage multiple des forêts. Elle renvoie non seulement au flux des biens et services environnementaux, mais aussi au respect des processus écologiques forestiers qui sont essentiels pour la résilience des écosystèmes, à savoir la capacité d'un écosystème forestier à se rétablir suite à une perturbation (Thompson *et al.*, 2009).

Une dimension importante de la GDF est l'échelle à laquelle elle est appliquée, comme expliqué ci-après:

Aux niveaux **mondial ou national/infranational**, le concept de GDF a évolué au cours des vingt dernières années pour désigner une démarche qui concilie les objectifs de gestion sur les plans environnemental, social (y compris culturel) et économique. Le maître objectif est de contribuer à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts, et de prendre en compte leurs multiples fonctions et utilisations complémentaires. Les services environnementaux planétaires procurés par les forêts, dont notamment ceux qui sont liés au cycle du carbone et à la biodiversité, devraient être traités au niveau international, car tout un chacun a intérêt à leur maintien; les mécanismes mondiaux de rémunération de certains services environnementaux sont actuellement débattus dans les enceintes internationales. Une grande partie du travail d'élaboration des politiques générales en matière de GDF tel qu'il a été entamé au niveau international, y compris par les travaux de l'OIBT sur les C&I et diverses lignes directrices, a influé sur les politiques adoptées à l'échelon mondial et national dans ce domaine.

À l'**échelon d'un paysage** dans un pays, l'objectif de maximiser les rendements de bois a toujours été prédominant. L'échelle paysagère offre un moyen de prendre en compte plusieurs régimes d'affectation des sols – tels que la foresterie, l'agriculture et l'élevage – d'une manière plus intégrée et de réconcilier les divers besoins des acteurs. La prise de conscience croissante du vaste rôle des forêts a cependant débouché sur des approches nouvelles de la GDF qui donnent du poids à la gamme complète des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. À l'échelle du paysage, des arbitrages devront généralement être effectués dans l'assortiment des produits, services environnementaux et valeurs offerts par les forêts. Dans l'idéal, ces rééquilibrages sont convenus dans le cadre d'un processus de planification associant tous les acteurs et ils sont l'expression d'un consensus sur ce qui constitue la GDF dans un massif particulier à l'intérieur de contraintes d'ordre physique et autres. Les questions à traiter dans de tels processus sont les suivantes: de quelle quantité de forêts avons-nous besoin ou envie de posséder? Quels types de forêt devraient être présents? Où doivent-ils se trouver? Comment devraient-ils être conservés et gérés?

- À l'échelle de l'**UFA**, la GDF présente trois éléments: 1) la gestion des forêts dans la poursuite de multiples objectifs; 2) la recherche d'un équilibre dans les extrants (biens et services environnementaux), au lieu de s'attacher à la maximisation d'un seul; et 3) la conception et la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec des processus sociaux et écologiques qui maintiennent les ressources forestières et les écosystèmes. Au sein d'une UFA, l'aménagement des peuplements forestiers peut varier tout en restant pour autant compatible avec la GDF; par exemple, certains peuplements peuvent temporairement avoir un faible couvert arboré, voire aucun, tandis que d'autres à des stades de croissance différents peuvent en être bien pourvus.

En résumé, le but essentiel de la GDF est de maintenir et de renforcer le potentiel des forêts (à toutes les échelles) afin de livrer les biens et services environnementaux que la population et les sociétés attendent d'elles au fil du temps. C'est ainsi que l'utilisation des forêts devrait être planifiée à l'échelle nationale, à celle des paysages et à celle des UFA, et que chaque UFA devrait être gérée sur un mode durable avec des finalités qui sont celles de sa vocation dans le paysage.

La notion de **permanence** est une condition nécessaire à la GDF. Tel que le définit l'OIBT (2005), le DFP comprend les terres, publiques ou privées, garanties par la législation et maintenues en permanence sous couvert forestier. Il peut s'agir de terres destinées à la production de bois et autres produits forestiers, à la protection des sols et des eaux, et à la conservation de la diversité biologique, ou encore d'une terre à laquelle est assignée une combinaison de ces fonctions.

Le DFP de production recouvre les surfaces forestières (naturelles et plantées) maintenues en permanence où sont permises la récolte de bois ainsi que d'autres formes d'utilisation des ressources, bien que sous certaines conditions. Le DFP de protection désigne les forêts naturelles maintenues en permanence où ce type d'exploitation n'est en général pas autorisé. Les C&I de l'OIBT peuvent être appliqués à tous ces types de DFP, sachant toutefois que l'accent est mis sur le DFP de production.

Logique et processus de la présente révision

Les C&I ont contribué à sensibiliser aux avantages que procurent les forêts en dehors de la production de bois et de fibres. Ils pointent aussi l'importance des régimes de gouvernance qui intègrent les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts, y compris par une coordination intersectorielle et la participation constructive des acteurs à tous les échelons. La portée et l'envergure des C&I ont pris de l'ampleur au fur et à mesure que les forêts ont pris une place plus prépondérante dans les enceintes internationales telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB) (par ex., dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (et l'importance qu'elle accorde à la REDD+). Les C&I forment un ensemble complet qui permet de rendre compte de toutes les fonctions des forêts; ils permettent d'avoir une approche globale de la gestion forestière et offrent ainsi un outil indispensable au processus décisionnel en matière de gestion des forêts.

En 2014, le Conseil international des bois tropicaux a décidé d'entamer un processus destiné à revoir les C&I de l'OIBT dans leur intégralité en vue de les améliorer sur la base des enseignements dégagés et des récents développements, en tenant compte des *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (OIBT, 2015) et autres lignes directrices pertinentes, ainsi que des actualisations menées dans le cadre d'autres processus relatifs aux C&I; le recours aux sept domaines thématiques de la GDF pour l'établissement des rapports internationaux; et les récentes tendances en matière de certification et de contrôle local des forêts. Le Conseil a décidé que devraient être mis en exergue les développements pertinents intervenus au niveau mondial ainsi que les questions émergentes se rapportant, entre autres, à la REDD+, à l'usage grandissant des combustibles ligneux, à la conservation de la biodiversité et à l'apparition de la bio-économie. Il s'agissait de particulièrement prendre en compte:

- l'intégration des aspects associés aux divers indicateurs aux niveaux national, du paysage et de l'UFA;
- l'élaboration plus approfondie des indicateurs, selon que de besoin, se rapportant à la gouvernance des forêts, à la production durable de combustible ligneux, à la contribution des forêts au cycle mondial du carbone et au rôle des forêts dans l'adaptation au changement climatique; et
- l'exploration des liens entre l'OIBT, l'Organisation africaine du bois/l'OIBT et le Processus relatif aux C&I de Tarapoto ainsi que la faisabilité et les mérites d'une convergence valorisée.

L'encadré 1 donne un aperçu des développements pertinents au sein de l'Organisation qui ont été pris en compte dans la révision des C&I de l'OIBT.

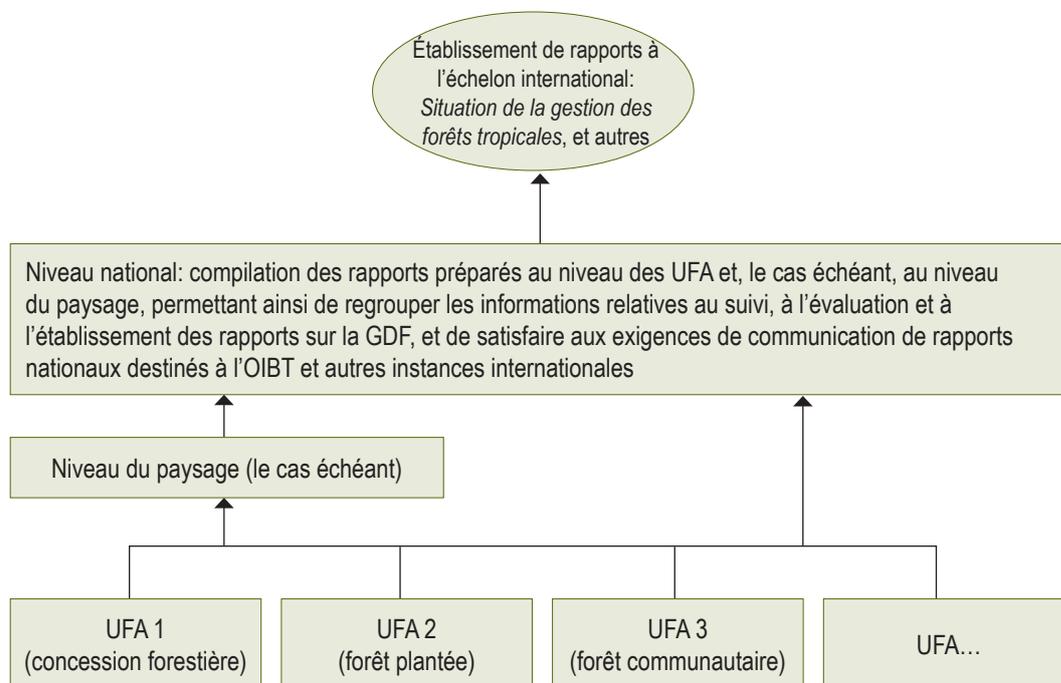
Encadré 1: Faits nouveaux intervenus à l'OIBT depuis 2002 en rapport avec les C&I	
2002–2014	Organisation de 28 ateliers nationaux de formation aux C&I suivis par 1 280 participants de 30 pays des trois régions tropicales (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes), et financement de projets relevant des C&I
2003–2005	Préparation et publication des <i>Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique</i> (OAB = Organisation africaine du bois)
2004–2005	Révision et publication des <i>Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport inclus</i>
2006, 2011	Publication du rapport phare de l'OIBT <i>Situation de la gestion des forêts tropicales</i> , qui repose sur les rapports nationaux établis sur la base des C&I
2002, 2009, 2015	Publication de: <ul style="list-style-type: none"> • <i>Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires</i> (2002) • <i>Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production</i> (2009, une révision des directives apparentées publiées en 1993) • <i>Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles</i> (2015, une révision des directives apparentées publiées en 1991)

2 Brève présentation des critères et indicateurs

Objet des critères et indicateurs

Les C&I de l'OIBT ont pour objet de fournir aux pays forestiers tropicaux un outil leur permettant de suivre et d'évaluer les changements et tendances constatés dans l'état des forêts et leurs régimes de gestion, et d'établir des rapports y afférents, tant au niveau national ou infranational⁴ qu'à celui des UFA. Les C&I permettent de déterminer les principaux éléments de la GDF aux échelons juridictionnels correspondant à un pays, en leur apportant ainsi un moyen d'évaluer les progrès accomplis dans le sens de la GDF. Par conséquent, les C&I de l'OIBT peuvent servir à suivre et à évaluer la production et la protection des biens et services environnementaux dans tous les types de forêts tropicales, aussi bien naturelles que plantées, et à en rendre compte. Ils sont également utilisés pour répondre aux besoins des groupes d'acteurs spécifiques aux pays tropicaux. La figure 2 récapitule l'usage des C&I sous forme d'un schéma.

Figure 2: L'emploi des C&I de l'OIBT comme outil de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts au niveau national



Les informations issues de l'emploi des C&I de l'OIBT aident à faire connaître la situation de la GDF et le niveau des efforts effectués en ce sens. Elles contribuent en outre à élaborer des stratégies pour la GDF, mais aussi pour la REDD+, l'Application des lois forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) ainsi que les initiatives prises en matière de restauration des paysages forestiers (RPF). Les C&I permettent de cerner les besoins en recherche-développement dans les domaines où les connaissances font défaut, ainsi que les points faibles de la mise en œuvre de la GDF. Ils aident à améliorer les politiques et stratégies en matière de GDF et à déterminer la nécessité d'une aide et coopération internationales.

Les C&I de l'OIBT se présentent sous la forme d'un cadre, au sein duquel chaque pays peut développer son propre système pour déterminer la viabilité au niveau national et à celui des UFA. Sachant que les C&I constituent un concept évolutif, il importe de les revoir et de les affiner périodiquement à la lumière de l'expérience et de l'évolution des conditions économiques, sociales et environnementales. Cette révision devra prendre en compte les nouvelles connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux, la vulnérabilité des forêts face aux périls naturels, les effets anthropiques sur les forêts (prévus et imprévus) ainsi que les besoins sans cesse en mutation de la société en biens et

4 Au niveau infranational le cas échéant, par exemple dans les pays où une structure gouvernementale de type fédéral est en place.

services environnementaux. En outre, la capacité à mesurer les indicateurs ainsi que leur faisabilité sur les plans technique, financier et politique, évoluera au fil du temps, et les connaissances s'amélioreront s'agissant de savoir quels indicateurs seront les plus appropriés pour évaluer et suivre la gestion des forêts tropicales, et en rendre compte.

Les critères

Les C&I reflètent une approche globale des forêts qui sont considérées comme étant un élément du paysage procurant de multiples avantages. Les critères constituent les éléments essentiels de la GDF alors que les indicateurs sont le moyen de les mesurer. La mise au point de critères communs aux divers processus relatifs aux C&I dans le monde a permis de déterminer «sept domaines thématiques de la GDF», qui ont éventuellement été incorporés dans l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts des Nations Unies.

Encadré 2: Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

Un critère est défini comme étant un aspect de la gestion des forêts qui est jugé important et à l'aune duquel il sera possible d'évaluer la GDF. Un critère accompagné d'un ensemble d'indicateurs connexes décrit un état ou une situation qui devrait être satisfait pour être conforme à la GDF.

Les C&I de l'OIBT prescrivent **sept critères** jugés être des éléments essentiels de la GDF. Le premier, «Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts», concerne le cadre général d'ordre juridique, économique et institutionnel, sans lequel les actions incluses sous les autres critères ne sauraient réussir. Conjointement au Critère 2, «Étendue et état des forêts», le Critère 1 fournit les informations nécessaires pour évaluer les conditions habilitantes de la GDF. Le Critère 3, «Santé et résilience de l'écosystème forestier», a trait au risque que posent aux forêts les agents destructeurs et les tensions. Le Critère 4, «Production forestière», le Critère 5, «Biodiversité forestière», et le Critère 6, «Protection des sols et des eaux», concernent le maintien des multiples fonctions des forêts leur permettant de procurer produits et services environnementaux. Le Critère 7, «Aspects économiques, sociaux et culturels», touche aux valeurs économiques, sociales et culturelles des forêts et au degré suivant lequel la gestion forestière permet de maintenir celles-ci, par exemple par l'adhésion aux garanties sociales que fixent les mécanismes nationaux et internationaux de financement.

L'ordre de présentation des critères ne reflète en rien une hiérarchisation ou une importance relative. On trouvera en annexe 1 une représentation schématique des sept critères de l'OIBT.

Les indicateurs

Un indicateur est défini comme étant un attribut d'ordre quantitatif, qualitatif ou descriptif qui, lorsqu'il est périodiquement mesuré ou suivi, indique le sens dans lequel évolue un critère. Les indicateurs permettent de déterminer quelles informations sont nécessaires pour évaluer et suivre les changements, tant dans la forêt proprement dite (indicateurs des résultats) qu'en tant que partie des systèmes utilisés pour la gestion de l'environnement et des forêts (indicateurs relatifs aux apports et processus). Une série chronologique de tout indicateur mesurable ou clairement descriptif peut livrer des renseignements sur le sens de l'évolution, soit vers la GDF, soit à l'opposé. Toutefois, les indicateurs ne peuvent, à eux seuls, établir si la gestion est durable ou non.

Les indicateurs présentés dans ce document ont été déterminés et affinés en grande partie à partir des informations transmises au cours des 28 ateliers nationaux sur les C&I qui ont été organisés par l'OIBT entre 2002 et 2014. La mesure d'un quelconque de ces indicateurs au cours du temps livrera des informations qui sont aussi nécessaires que significatives pour évaluer les progrès accomplis dans le sens de la GDF. Les indicateurs ont été définis de manière à être clairs et pratiques à suivre, et, autant que possible, reposent sur les connaissances et données dont on dispose.

Il va toutefois de soi que les informations ne sont pas aisées à obtenir pour tous les indicateurs dans tel ou tel pays donné. Lorsque des données sont insuffisantes, il serait possible, dans les dispositifs nationaux d'établissement des rapports sur les C&I, d'avoir recours à un système d'auto-notation permettant d'évaluer la qualité des données (par ex., «élevée», «moyenne», «faible») au niveau des indicateurs, à savoir que des données notées de qualité «faible» pourraient être exclues des rapports consolidés préparés par l'OIBT.

L'élaboration de rapports sur divers aspects de la gestion forestière destinés aux différentes organisations internationales représente un travail considérable pour les pays. Il est possible de leur faciliter la tâche en veillant à ce que les institutions (par ex., la CDB; la FAO; l'OIBT; la Convention de lutte contre la désertification des Nations Unies, UNCCD; la CCNUCC; et le Forum des Nations Unies sur les forêts, FNUF) coordonnent leurs demandes de données liées aux forêts. Les indicateurs présentés ici ont donc été, dans la plus grande mesure des possibilités, choisis de manière à être compatibles avec les normes et définitions adoptées à l'échelon international. Pour que les indicateurs donnent une image précise des tendances, il est important d'avoir recours à des méthodes comparables d'une évaluation à la suivante et de disposer d'une méthode pour estimer le degré de précision de toute donnée soumise. Dans l'idéal, les pays utiliseront des méthodes identiques de mesure et d'évaluation dans la durée. Toutefois, les techniques de recueil de données et d'analyse sont de nature dynamique: par exemple, la mesure de l'étendue et de la qualité au moyen de la télédétection et de systèmes d'information géographique évolue rapidement. Qui plus est, certaines forêts font l'objet d'un suivi indépendant (par ex., dans le cadre de dispositifs de certification forestière), susceptible d'apporter de nouveaux apports aux rapports officiels. Par conséquent, dans chaque rapport sur les C&I, les pays devraient décrire les méthodes utilisées, estimer la précision des données et indiquer toute difficulté rencontrée dans le recueil ou l'analyse des données.

Niveaux d'application des C&I de l'OIBT

Ce document présente des C&I applicables à l'échelon national/infranational, à l'échelon du paysage (le cas échéant) et à l'échelon local (UFA). Bien que la pérennité générale des forêts d'une nation dépende substantiellement des actions menées à l'échelon national (telles que les décisions de macro-échelle portant sur les affectations des sols et, au sein du DFP, sur le choix entre la production et la conservation), l'analyse à l'échelon de l'UFA est la clé pour évaluer et suivre la GDF, et en rendre compte. L'expérience dans le recueil de données au cours de la décennie passée montre que, dans nombre de pays tropicaux, des problèmes subsistent concernant la fourniture et la fiabilité des données obtenues dans les UFA. Dans le principe, l'analyse au niveau national des indicateurs pourrait reposer sur l'agrégation des données recueillies à l'échelon des UFA. Or, la grande diversité en termes de taille et de structure administrative ou de régime de propriété qui s'applique communément aux UFA signifie toutefois que la validité d'une telle consolidation varie considérablement. Il est donc important que les pays fournissent une description claire de leur approche s'agissant de définir les UFA, leur variabilité en taille et leurs arrangements sur le plan de la gouvernance (par ex. concessions, entreprise publique d'État, forêts de type communautaire ou forêts privées, ou un mélange des deux).

Chacun des critères est valide aux échelons national, du paysage et des UFA. Le niveau auquel s'applique un indicateur est indiqué dans ce document par ✓✓ s'il s'applique pleinement, par ✓ s'il s'applique partiellement ou par ✕ s'il ne s'applique pas. Toutefois, les niveaux auxquels tel ou tel indicateur s'applique peuvent varier d'un pays à l'autre. Par conséquent, lors de la préparation de leurs rapports à l'aune des C&I de l'OIBT, les pays devraient fournir les informations pertinentes sur ce qu'ils jugent être les niveaux les mieux adaptés compte tenu de leur contexte et donner toutes explications nécessaires.

Pour chaque indicateur, on trouvera des renvois indiquant où il serait possible d'obtenir des informations en dehors des sources locales, infranationales et nationales utilisées pour décrire l'indicateur. Ces références ne sont pas exhaustives et pourraient devenir obsolètes. Les pays utilisant les C&I pour effectuer le suivi de la GDF sont invités à préciser et à actualiser ces références au cours du temps.

Annexes, termes et définitions

En annexe 1 au présent document est précisé le concept des sept critères et les corrélations entre les C&I de l'OIBT et les lignes directrices techniques de l'OIBT se rapportant à divers aspects de la GDF. En annexe 2 sont présentées les définitions des principaux termes usités dans ce document. Il est en effet essentiel de comprendre clairement des termes tels que UFA, DFP, GDF ou résilience pour pouvoir appliquer les C&I de l'OIBT. Si les définitions employées dans un pays établissant des rapports diffèrent de celles figurant en annexe 2, elles doivent être fournies, accompagnées de références. L'annexe 3 répertorie les catégories de gestion des aires protégées de l'Union internationale pour la

conservation de la nature (UICN), et l'annexe 4 renvoie aux catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN. L'annexe 5 contient un aperçu des annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et l'annexe 6 catégorise les termes relevant des droits de propriété et de gestion des forêts. Une version informatisée «renseignable» de ce document est disponible sur www.itto.int.

Corrélation entre les objectifs de la GDF, les principes de la gestion des forêts tropicales naturelles et les C&I

Le tableau 1 résume les corrélations entre les critères de l'OIBT, les quatre objectifs de la GDF énumérés dans les *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (OIBT, 2015), et les principes régissant la gestion des forêts tropicales.

Tableau 1: Corrélation entre les C&I de l'OIBT et la gestion des forêts tropicales

Objectif de la GDF	Critère	Principes de gestion des forêts tropicales	
		Principe	Observations
1. Mise en place des conditions propices à la GDF	Critère 1: Conditions habilitantes de la GDF Critère 2: Étendue et état des forêts	Principe 1: Gouvernance forestière et sécurité de la tenure	Engagement politique, politiques nationales propices, institutions, législation et réglementation fortes, gouvernance idoine, sécurité de la tenure forestière et droits d'accès et d'usage clairement définis, y compris droits coutumiers et traditionnels, sont autant de conditions nécessaires à la GDF
		Principe 2: Aménagement du territoire, domaine forestier permanent et planification de la gestion forestière	Gérer les forêts tropicales en mode pérenne exige que l'allocation du foncier et la planification spatiale dans les forêts et en dehors maintiennent ou valorisent leurs valeurs économiques, sociales et environnementales à l'échelle du paysage. Cette approche demande que soit adopté un cadre de planification forestière aux niveaux national, infranational ou à celui du paysage
2. Garantie de la santé et de la vitalité des écosystèmes	Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier	Principe 3: Résilience écologique, santé des écosystèmes et adaptation au changement climatique	La résilience est un aspect essentiel de la GDF dans les forêts tropicales naturelles; il est crucial de la maintenir ou de l'améliorer afin de réduire les risques pesant sur leur pérennisation. Le changement climatique risque d'avoir des incidences sur les forêts tropicales et les populations qui en dépendent. Il est indispensable de déterminer, de prévenir, de surveiller et de gérer les menaces pesant sur les forêts et de les protéger des agents et pressions à effet destructeur. Il existe une corrélation étroite entre les Critères 3 et 5
3. Maintien des multiples fonctions des forêts leur permettant de procurer les produits et les services environnementaux	Critère 4: Production forestière Critère 5: Biodiversité forestière Critère 6: Protection des sols et des eaux	Principe 4: Aménagement forestier à finalités multiples Principe 5: Aménagement sylvicole	Le rôle des forêts tropicales naturelles comme fournisseurs de biens et de services environnementaux multiples devrait être protégé en appliquant des pratiques judicieuses de planification et d'aménagement qui maintiennent les fonctions de l'écosystème et le potentiel des forêts pour leur permettre de délivrer leur gamme complète d'avantages pour la société. Dans les forêts de production de bois, il est essentiel de disposer d'un plan de gestion approuvé assorti d'objectifs clairement exprimés et de mesures sylvicoles pour aider à atteindre ces objectifs
4. Intégration des aspects social, culturel et économique à la mise en œuvre de la GDF	Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels	Principe 6: Valeurs sociales, implication des populations et sécurité et santé des travailleurs forestiers Principe 7: Investissement dans la gestion des forêts naturelles et instruments économiques	Il importe que la GDF tienne compte de la production forestière (notamment de bois), de la protection environnementale et des questions de développement local. Les forêts tropicales naturelles assurent une vaste panoplie de fonctions socioéconomiques et culturelles, qui doivent être reconnues et maintenues

Source: adapté d'un document de l'OIBT (2015).

3 Critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales

Les C&I de l'OIBT relatifs à la gestion durable des forêts tropicales, tels que révisés dans le présent document, comportent sept critères autour desquels s'articulent un total de 58 indicateurs répartis en 18 groupes.

Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts

Cadre de politiques, de lois et de gouvernance

- 1.1 Politiques, lois et réglementations régissant les forêts
- 1.2 Tenure et catégories de propriété des forêts
- 1.3 Gouvernance des forêts

Cadre institutionnel

- 1.4 Institutions en charge de la gestion des forêts et de l'appui afférent
- 1.5 Existence d'un personnel professionnel et technique capable de mettre en pratique la gestion des forêts et de l'accompagner

Cadre de planification et de suivi

- 1.6 Intégration des forêts à l'aménagement du territoire aux niveaux national et infranational
- 1.7 Capacité et dispositifs en matière de planification de la gestion des forêts et suivi périodique de la mise en œuvre
- 1.8 Projections, stratégies et plans à long terme relatifs au DFP de production et au DFP de protection
- 1.9 Participation des acteurs à la planification, au suivi et à l'évaluation de l'affectation des sols et de la gestion des forêts

Cadre économique

- 1.10 Financement national, infranational et international d'ordre public et privé affecté à la GDF
- 1.11 Incitations destinées à encourager la GDF

Critère 2: Étendue et état des forêts

- 2.1 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des sols
- 2.2 Étendue de forêts affectée à la production et à la protection
- 2.3 Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire par type de forêt
- 2.4 Plans pluriannuels de gestion forestière dans les UFA
- 2.5 Superficie forestière dans les dispositifs de mise en conformité
- 2.6 Évolution des superficies forestières
- 2.7 État des forêts
- 2.8 Stock de carbone forestier

Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier

Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités

- 3.1 Menaces sur les forêts directement causées par les activités humaines
- 3.2 Vulnérabilité des forêts face aux perturbations naturelles
- 3.3 Résilience et adaptation des forêts face au changement climatique

Restauration des forêts et terres dégradées

- 3.4 Forêts et paysages dégradés restaurés
- 3.5 Superficie de forêt ou de terres forestières anciennement dégradées ayant été restaurée

Critère 4: Production forestière

Évaluation des ressources

- 4.1 Inventaires des forêts naturelles de production, par produit
- 4.2 Récolte effective et permmissible de produits ligneux et non ligneux dans les forêts naturelles
- 4.3 Récolte effective de produits ligneux et non ligneux dans les forêts plantées
- 4.4 Stock de carbone forestier

Planification de l'exploitation forestière et procédures de contrôle

- 4.5 Dispositions relatives à la récolte de bois dans les forêts naturelles de production
- 4.6 Dispositifs de traçabilité des produits forestiers ou mécanismes de contrôle similaires
- 4.7 Archives sur l'étendue, la nature et la gestion des forêts

Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées

- 4.8 Exploitation à faible impact et activités sylvicoles
- 4.9 Gestion sylvicole dans les forêts plantées
- 4.10 Suivi stratégique des régimes sylvicoles dans les forêts naturelles et plantées

Critère 5: Biodiversité forestière

Diversité des écosystèmes

- 5.1 Étendue des forêts dans les aires protégées
- 5.2 Gestion des zones tampons et connectivité des aires protégées forestières

Diversité des espèces

- 5.3 Espèces menacées tributaires de la forêt
- 5.4 Procédures de conservation de la diversité des espèces arborescentes dans les forêts tropicales naturelles

Diversité génétique

- 5.5 Conservation *in situ* de la variation génétique au sein d'espèces arborescentes forestières données

Conservation de la biodiversité dans les forêts de production

5.6 Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production

5.7 Conservation de la biodiversité dans les forêts plantées

Critère 6: Protection des sols et des eaux

Portée de la protection

6.1 Superficie forestière gérée dans un objectif premier de protection des sols et des eaux

6.2 Protection des valeurs des bassins versants en aval à l'échelon du paysage

Fonctions protectrices des forêts de production

6.3 Productivité des sols et leur capacité de rétention de l'eau dans les forêts de production

6.4 Superficie du DFP de production jugée sensible au plan environnemental et protégée

6.5 Génie forestier de la protection des sols et des eaux

Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels

Aspects économiques

7.1 Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut

7.2 Valeur des produits forestiers et services environnementaux d'origine nationale

7.3 Capacités et efficacité en matière de transformation de produits forestiers ligneux et non ligneux

Aspects sociaux et culturels

7.4 Renforcement des capacités des effectifs dans la gestion des forêts et l'industrie forestière

7.5 Procédures destinées à assurer la santé et la sécurité des travailleurs forestiers

7.6 Mécanismes de partage équitable des coûts et avantages de la gestion des forêts

7.7 Mécanismes de résolution des différends opposant des acteurs forestiers

7.8 Moyens d'existence locaux et gestion des forêts

7.9 Forêts affectées à des objectifs spécifiques relevant de la culture, de la recherche et de l'éducation

Droits et participation des collectivités locales et des populations autochtones en matière de gestion des forêts

7.10 Tenure et droits d'usage des peuples autochtones et collectivités locales eu égard aux forêts publiques

7.11 Implication des peuples autochtones et des collectivités locales dans la gestion des forêts

7.12 Reconnaissance et valeur des connaissances et savoir-faire des populations locales en matière de gestion des forêts

4 Modèle de rapport pour le suivi et l'évaluation ainsi que la communication d'informations sur la base des C&I

Critère 1: Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts

Les conditions habilitantes nécessaires à la GDF, tous niveaux confondus – national/infranational, paysage et local (UFA) – sont: l'engagement politique, des politiques, lois et réglementations propices; des conditions économiques et financières favorables; des institutions appropriées et une gouvernance adéquate et équitable; une tenure forestière, des droits d'accès et d'usage, y compris les droits coutumiers et traditionnels, qui soient adéquats et garantis; et des cadres de planification, de suivi et d'établissement des rapports qui soient adaptés.



Un technicien travaillant pour le projet de l'OIBT RED-PD 045/11 Rev.2 interviewe un agriculteur de l'État du Veracruz (Mexique) dans le cadre d'une évaluation de la valeur des services environnementaux forestiers. La participation des acteurs locaux est un aspect important de la GDF. Photo: C. Ramirez (INECOL)

Cadre de politiques, de lois et de gouvernance: indicateurs 1.1 à 1.3

Les forêts, en particulier celles du DFP, devraient être garanties, protégées et gérées en accord avec les pratiques optimales de gestion impliquant l'ensemble des acteurs, notamment les peuples autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts.

Indicateur 1.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage ¹
Politiques, lois et réglementations régissant les forêts	✓✓	✓	✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Cadre régissant:	Politiques	Lois	Réglementations
a) Les objectifs nationaux en matière de GDF, y compris sur le plan de la production, de la protection et de l'investissement			
b) Les mécanismes de coordination des politiques intersectorielles			
c) La création et la sécurité du DFP			

1 ✓✓ = S'applique pleinement; ✓ = S'applique partiellement; ✗ = Ne s'applique pas. Suite en page suivante

Indicateur 1.1 (suite de la page précédente)			
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Cadre régissant:	Politiques	Lois	Réglementations
d) La tenure forestière et les droits associés			
e) La participation des collectivités locales et autres acteurs à la gestion des forêts			
f) Le contrôle des opérations de gestion forestière			
g) Le contrôle des activités illicites dans les zones forestières			
h) La santé et la sécurité des travailleurs forestiers			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Répertoire l'ensemble des politiques, lois et réglementations concernées • Pour chacune des politiques, lois et réglementations, donner une description succincte des parties significatives relevant des catégories a) à h) • Répertoire toute lacune importante dans la portée des politiques, lois et réglementations (en tenant compte des catégories a) à h) • Répertoire toute modification significative apportée aux politiques, lois et réglementations depuis le rapport précédent 			
Renvois OIBT (2015), Principe 1; Blaser <i>et al.</i> (2011) et autres éditions de <i>Situation de la gestion des forêts tropicales</i> ; Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail; Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones; rapports du FNUF			

Indicateur 1.2		Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Tenure et catégories de propriété des forêts		✓✓	✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Classe	Catégorie	Superficie (ha)		
DFP	Public - État (dont les États ou provinces à l'échelon infranational, le cas échéant), part faisant l'objet d'un bail incluse - Municipal/communal ou associations publiques - Autre public [Préciser]			
	Privé - Firmes privées d'investissement - Fondations - Associations privées de petits propriétaires, collectivités - Particuliers/familles			
	Collectivités autochtones			

Suite en page suivante

Indicateur 1.2 (suite de la page précédente)		
Modèle de suivi et de rapport proposé		
Classe	Catégorie	Superficie (ha)
Hors DFP	Public - État (dont les États ou provinces à l'échelon infranational, le cas échéant), part désignée à bail incluse - Municipal/communal ou associations publiques - Autre public [Préciser]	
	Privé - Firmes privées d'investissement - Fondations - Associations privées de petits propriétaires, collectivités - Particuliers/familles	
	Collectivités autochtones	
Notes <ul style="list-style-type: none"> Indiquer le régime de tenure et de propriété spécifiques en place selon le contexte juridique du pays Le cas échéant, préciser les différences entre le régime de propriété de la terre et des arbres et celui du carbone forestier Faire la distinction entre la forêt naturelle et la forêt plantée 		
Renvois FAO (2015); données sur la tenure de l'Initiative sur les droits et les ressources (RRI) (www.rightsandresources.org/en/resources/tenure-data)		

Indicateur 1.3 Gouvernance des forêts	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✗	✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Questions servant à caractériser l'indicateur	Oui/Non	Informations complémentaires	
a) La législation forestière inclut-elle un texte particulier qui constitue la politique nationale (ou infranationale, selon le cas), ou l'objectif, en matière de GDF?			
b) Les lois régissant l'usage des ressources forestières sont-elles cohérentes et claires?			
c) Les lois reconnaissent-elles les droits traditionnels et autochtones sur les ressources forestières?			
d) Existe-t-il au sein des pouvoirs publics des mécanismes permettant de traiter les politiques forestières et leur mise en œuvre de manière intersectorielle?			
e) La loi protège-t-elle les biens et services non commercialisés (par ex., l'intégrité des écosystèmes, la qualité de l'eau, les ressources culturelles)?			
f) Les acteurs peuvent-ils contribuer leurs apports à la création des politiques forestières, des plans de gestion des forêts publiques et des règles subsidiaires?			

Suite en page suivante

Indicateur 1.3 (suite de la page précédente)		
Modèle de suivi et de rapport proposé		
Questions servant à caractériser l'indicateur	Oui/Non	Informations complémentaires
g) Les données d'inventaire, plans de gestion, lois et budgets se rapportant aux forêts publiques sont-ils facilement accessibles au public?		
h) Le recouvrement, le partage et la redistribution des impôts, droits, redevances et baux liés aux forêts sont-ils efficaces?		
i) L'action de l'administration pour lutter contre les crimes forestiers englobe-t-elle l'ensemble de la chaîne forestière de fourniture (transport, transformation et commerce)?		
j) Existe-t-il entre l'État et des acteurs de graves conflits qui perturbent l'usage de la forêt?		
k) Existe-t-il des opportunités pour le public de signaler des pratiques corrompues aux autorités compétentes?		
l) Les organismes forestiers font-ils l'objet d'audits réguliers et leurs résultats sont-ils suivis d'effets?		
m) Existe-t-il des stratégies de communication et des mécanismes de remontée d'informations pour davantage sensibiliser à la GDF?		
Note • Sur la base des processus nationaux de consultation, selon que de besoin		
Renvois OIBT (2015), Principe 1; Boîte à outils sur la gouvernance des forêts du Programme sur les forêts (PROFOR)		

Cadre institutionnel: indicateurs 1.4 et 1.5

Des institutions appropriées et compétentes avec de réels liens entre elles sont essentielles à la GDF. Il est nécessaire de disposer d'organismes de mise en œuvre et d'établissements d'enseignement et de recherche bien organisés et dotés d'un personnel en effectif suffisant et correctement formé pour assurer que les forêts soient gérées en accord avec les connaissances scientifiques, techniques, socioéconomiques et traditionnelles.

Indicateur 1.4	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Institutions en charge de la gestion des forêts et de l'appui afférent	✓✓	✓	✗

Modèle de suivi et de rapport proposé		
Institutions	Nom	Nature des responsabilités
Principal ministère responsable de la gestion des forêts		
Autre public [Préciser]		
Semi-public (par ex., entreprises du public)		
Appui		
Autre [Préciser]		

Suite en page suivante

Indicateur 1.4 (suite de la page précédente)

Notes

- Décrire les institutions publiques (par ex., organismes et entreprises liés à la forêt) responsables au premier chef de la gestion des forêts, des ressources fauniques, de la REDD+, etc.
- Sous «Autre», on pourra inclure par exemple des institutions de type ministères et organismes publics travaillant sur les aspects relevant de la gestion des forêts, tels que l'environnement, l'énergie et l'eau; les établissements d'enseignement, de formation et de recherche; les organismes du secteur privé (par ex., les organisations de producteurs); les organisations de la société civile; le secteur non officiel; et les institutions financières et d'investissement

Renvois

Blaser *et al.* (2011) et autres éditions des rapports de l'OIBT *Situation de la gestion des forêts tropicales*; FAO (2015); FAO (2014a) et autres éditions des rapports de la FAO *Situation des forêts du monde*; documents de politique générale de la FAO; documents d'orientation du PROFOR

Indicateur 1.5	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Existence d'un personnel professionnel et technique capable de mettre en pratique la gestion des forêts et de l'accompagner	✓✓	✓✓	×

Modèle de suivi et de rapport proposé

Catégorie de personnel	Public [effectifs]	Privé [effectifs]
Gestion forestière		
Professionnels de la gestion forestière (qualification universitaire ou technique)		
Travailleurs forestiers formés à la gestion forestière		
Recherche et enseignement forestiers		
Autre [Préciser]		
TOTAL		
Industries et commerce des produits forestiers en aval		
Professionnels de la gestion forestière (qualification universitaire ou technique)		
Travailleurs formés		
Autre emploi indirect [Préciser]		
TOTAL		

Notes

- La gestion forestière englobe la planification de la gestion forestière, la mise en œuvre des plans de gestion forestière ainsi que le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, dont les tâches administratives
- Conformément à l'Indicateur 1.4, le terme «Public» recouvre le principal ministère responsable de la gestion forestière, les institutions semi-publiques et les institutions publiques répertoriées sous «Autre»; il couvre également l'administration, l'enseignement et la recherche forestiers
- Le terme «Privé» recouvre les concessions forestières, les activités privées, les organisations professionnelles, les organisations non gouvernementales, etc.

Renvois

FAO (2015); données de l'Organisation internationale du travail (www.ilo.org/global/statistics-and-databases)

Cadre de planification et de suivi: indicateurs 1.6 à 1.9

La planification est nécessaire au niveau du paysage, à savoir sur des surfaces suffisamment vastes pour résister face à l'évolution de l'environnement et pour maintenir l'intégrité écologique. La planification à l'échelle d'un paysage est essentielle pour la gestion durable des ressources naturelles, y compris des forêts, et elle requiert une action coordonnée entre les institutions ainsi que la participation de divers acteurs. Planifier la GDF nécessite donc un cadre adéquat, conjugué à l'emploi de technologies appropriées et à un suivi et un contrôle efficaces.

Indicateur 1.6	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Intégration des forêts à l'aménagement du territoire aux niveaux national et infranational	✓✓	✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Politiques et plans d'aménagement du territoire

Notes

- Décrire les mécanismes utilisés pour formuler les politiques d'affectation des sols visant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris terres, sols, forêts et eau
- Décrire le degré suivant lequel la planification de la GDF fait partie de la planification à l'échelon du paysage
- Décrire comment la gestion forestière à usages multiples est intégrée dans l'aménagement du territoire au sens large
- Répertoire les principales contraintes rencontrées pour intégrer les forêts dans l'aménagement du territoire

Renvoi

Stratégies d'analyse sectorielle de la Banque mondiale
(www.worldbank.org/en/projects-operations/country-strategies)

Indicateur 1.7	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Capacité et dispositifs en matière de planification de la gestion des forêts et suivi périodique de la mise en œuvre	✓✓	✓✓	✗

Modèle de suivi et de rapport proposé

Capacité et mécanismes

Notes

- Décrire les mécanismes employés pour planifier la GDF (dont le suivi, l'évaluation et la remontée périodique d'informations sur les progrès accomplis)
- Décrire comment les évaluations périodiques des ressources forestières nationales et infranationales sont menées et comment les données sont exploitées
- Décrire comment les plans pluriannuels de gestion forestière sont élaborés et utilisés pour planifier la gestion au niveau des UFA
- Décrire la capacité disponible et les institutions en charge de la planification et du suivi
- Répertoire les principales contraintes rencontrées pour gérer la planification et le suivi

Renvoi

FAO (2015)

Indicateur 1.8	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Projections, stratégies et plans à long terme relatifs au DFP de production et au DFP de protection	✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
DFP de production (dont l'usage élargi des forêts plantées)	<i>[Réponse explicative, si possible assortie d'estimations en hectares]</i>		
DFP de protection (dont l'usage élargi des forêts plantées à des fins de protection)	<i>[Réponse explicative, si possible assortie d'estimations en hectares]</i>		
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Décrire les projections (à cinq ans et au-delà), les stratégies ou les plans se rapportant à la production (dont l'usage élargi des forêts plantées) destinées à aligner la gestion des pratiques et modèles de récolte avec les objectifs de la GDF et la protection de la forêt, au regard de la description des catégories figurant dans les annexes 3, 4 et 5 			
Renvois			
FAO (2015); FAO (2014a) et autres éditions du rapport de la FAO <i>Situation des forêts du monde; stratégies nationales</i> en matière de REDD+; Objectifs d'Aichi pour la biodiversité			

Indicateur 1.9	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Participation des acteurs à la planification, au suivi et à l'évaluation de l'affectation des sols et de la gestion des forêts	✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Répertorier les institutions en charge de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire			
Décrire les processus de participation des acteurs, indiquer les parties impliquées et leur degré d'implication			
Décrire toute amélioration proposée et toute contrainte à leur introduction			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> Répertorier les institutions responsables de la participation des acteurs à la planification de l'aménagement du territoire à l'échelon du paysage (dans le cas d'un petit pays, il peut également s'agir de l'échelon national) 			
Renvois			
OIBT (2015), Principe 2; Initiative sur les droits et les ressources (RRI) (2015); préparation à la REDD+: Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) (2013); PNUE (2014)			

Cadre économique: indicateurs 1.10 et 1.11

L'une des exigences les plus importantes s'agissant de mettre en place la GDF est la disponibilité de ressources financières (par ex., subventions, financements et prêts à taux réduit) et la mise en place d'incitations et d'instruments économiques qui favorisent et accompagnent la GDF. Il est essentiel pour la GDF de capter la pleine valeur des forêts, y compris celle des produits forestiers et services environnementaux, et d'assurer la distribution équitable des coûts et avantages.

Indicateur 1.10 Financement national, infranational et international d'ordre public et privé affecté à la GDF	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Source	Montant (1 000 \$EU)	Observations (dont l'année de référence)	
Sources publiques - Pouvoirs publics nationaux - Pouvoirs publics infranationaux			
Partenaires à l'aide internationale - Subvention - Prêt			
Sources privées - Intérieur - Étranger			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Si les chiffres sont communiqués en devise locale, indiquer le taux de change • Préciser s'il s'agit d'un financement annuel ou d'un budget pluriannuel 			
Renvois			
<i>Sourcebook</i> (Recueil de ressources) du Partenariat de collaboration sur les forêts; rapports sur le financement de la REDD+; Matta (2015); statistiques de la Société financière internationale; rapports de <i>Forest Trends</i> sur le financement international privé dans la foresterie/REDD+			

Indicateur 1.11 Incitations destinées à encourager la GDF	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Évaluer et décrire de manière succincte les conditions-cadres (par ex., d'ordre juridique, politique ou institutionnel) destinées à attirer les investissements en faveur de la foresterie			
Des instruments économiques et autres incitations sont-ils mis en œuvre afin d'encourager la GDF?			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative, donner le nom de chaque instrument/incitation économique, une description et explication succinctes de la manière dont ils sont utilisés, ainsi que l'/les principale(s) institution(s) et mécanisme(s) chargé(s) de les mettre en œuvre 			
Existence d'un fonds forestier destiné à appuyer la GDF (forêts naturelles, forêts plantées). Préciser son montant annuel et son usage principal			
Note <ul style="list-style-type: none"> • Au nombre des incitations destinées à encourager la GDF figurent les instruments financiers, tels que l'aide, le financement, les subventions, les prêts, les subsides d'ordre national, bilatéral ou multilatéral; les garanties financières; les taux d'intérêt différentiels/préférentiels; les abattements fiscaux; et les versements de transfert/de compensation. Elles comprennent également d'autres formes d'incitations économiques, comme le développement des capacités; l'engagement du marché; l'accès préférentiel au marché (par ex., dans le cadre du Plan d'action FLEGT); la reconnaissance du marché (par ex., la certification forestière); l'atténuation des risques; la création de valeur ajoutée; la reconnaissance et/ou la restitution des droits d'usage (tenure/traditionnels); et les gains d'efficience et/ou d'efficacité 			
Renvois <i>Sourcebook</i> (Recueil de ressources) du Partenariat de collaboration sur les forêts; Matta (2015)			

Critère 2: Étendue et état des forêts

La GDF est une entreprise de longue haleine qui dépend de la stabilité et de la garantie du DFP. Ce critère sert à jeter les bases de la GDF dans le cadre d'une répartition correctement planifiée des forêts de production et de protection. Il prend en compte l'étendue et le pourcentage de territoire couvert de forêts naturelles et plantées ainsi que le contexte au sens large de l'aménagement du territoire, la nécessité de conserver la biodiversité et de protéger le sol et l'eau par le maintien d'un éventail de types de forêts, ainsi que l'intégrité des ressources forestières et leur état.



Des agents de terrain exécutent un inventaire forestier dans la Réserve forestière de Kabaung (Myanmar) dans le cadre des activités du projet de l'OIBT RED-PD 038/11 Rev.3 (F). Il est essentiel pour la GDF de disposer d'informations correctes sur l'étendue et l'état des forêts. Photo: Département forestier du Myanmar

Étendue et état des forêts: indicateurs 2.1 à 2.8

Indicateur 2.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des sols	✓✓	✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Description/intitulé du plan d'affectation des sols	Superficie totale (ha)	Observations	
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer la superficie et le pourcentage de la superficie totale du territoire sous plans généraux d'affectation des sols; préciser la superficie classée en DFP dans les plans d'affectation des sols • Décrire les processus servant à l'aménagement du territoire ou des paysages • Indiquer les nouvelles tendances dans l'aménagement du territoire (par ex., la REDD+ et les «Mesures d'atténuation appropriées au niveau national», MAAN) relevant de la forêt 			
Renvois			
FAO (2015); Blaser <i>et al.</i> (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT <i>Situation de la gestion des forêts tropicales</i>			

Indicateur 2.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Étendue de forêts affectée à la production et à la protection	x	✓✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Affectée à la:		
	<i>Production de bois (et de produits forestiers non ligneux) (ha)</i>	<i>Protection des forêts (ha)</i>	
Forêt naturelle			
- DFP			
- Hors DFP*			
Forêt plantée			
- DFP			
- Hors DFP*			
Superficie du DFP délimité sous une forme matérielle			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> *Pays dépourvus d'un DFP: renseigner les cellules «Hors DFP» Indiquer l'année de référence et la source Indiquer la superficie des forêts privées incluses dans le DFP Indiquer exclusivement l'étendue et les limites du DFP qui sont déterminées, enregistrées et officiellement reconnues 			
Renvois			
FAO (2015); Blaser <i>et al.</i> (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT <i>Situation de la gestion des forêts tropicales</i>			

Indicateur 2.3	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage	
Étendue et pourcentage de la superficie totale du territoire par type de forêt	x	✓✓	x	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Type de forêt	Total forêt (ha)	%	Part du DFP (ha)	Part hors DFP (ha)
Total		100		
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> Décrire la classification des types (écologiques) de forêts utilisée. Inclure les types de forêt azonale (hors climax) (par ex., mangroves, forêts de marécage, forêts sur sol calcaires et forêts sur sol salin) Une classification des types de forêts basée sur la composition des espèces est plus utile que celle reposant sur la structure forestière 				
Renvois				
FAO (2015) d'après la classification du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC); Iremonger et Gerrand (2011); écorégions du WWF (d'après Olson <i>et al.</i> 2001)				

Indicateur 2.4 Plans pluriannuels de gestion forestière dans les UFA	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Total forêt (ha)</i>	<i>DFP (ha)</i>	<i>Hors DFP (ha)</i>
Forêts de production: forêts naturelles et forêts de régénération naturelle, y compris les aires protégées dans les forêts de production - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts de production: forêts plantées - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha)			
Forêts protégées (y compris pour les sols, l'eau et la biodiversité) - Nombre de plans de gestion - Superficie (ha) - Objectif de la protection			
Décrire l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion forestière. Comment leur mise en œuvre est-elle suivie?	<i>[Réponse explicative]</i>		
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de gestion comprennent les plans pluriannuels de gestion à finalités multiples destinés à gérer les produits forestiers et services environnementaux dans les surfaces de forêt naturelle, et les plans de gestion forestière dans les forêts plantées, toutes finalités confondues • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données 			
Renvois			
Blaser <i>et al.</i> (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT <i>Situation de la gestion des forêts tropicales</i> ; données nationales; FAO (2015)			

Indicateur 2.5 Superficie forestière dans les dispositifs de mise en conformité	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✓✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Total forêt (ha)	Observations	
Certification de la gestion forestière - Forêts naturelles, y compris les forêts de régénération naturelle - Forêts plantées			
Autre système de vérification de la légalité		[Préciser]	
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> • Voir les définitions de forêt «naturelle» et de forêt «plantée» en annexe 2 • Une forêt naturelle peut inclure une régénération naturelle assistée, y compris la seconde génération des arbres originellement plantés • Préciser quels sont les dispositifs de certification de la gestion forestière en place • Indiquer l'/les années(s) correspondant aux données 			
Renvois			
Site web du Conseil de bonne gestion des forêts (FSC) (ic.fsc.org); Site web du Programme de reconnaissance des dispositifs de certification des forêts (www.pefc.org); Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT (www.itto.int/market_information_service)			

Indicateur 2.6 Évolution des superficies forestières	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Total forêt (ha)	DFP (ha)	Hors DFP (ha)
Superficie de forêt légalement convertie à l'agriculture depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]			
Superficie de forêt légalement convertie en zones peuplées et infrastructures depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]			
Superficie de forêt légalement convertie à d'autres fins [Préciser] depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]			
Superficie légalement convertie en forêts depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]			
Superficie estimative de forêt illégalement déboisée depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]			

Suite en page suivante

Indicateur 2.6 (suite de la page précédente)			
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Total forêt (ha)	DFP (ha)	Hors DFP (ha)
Superficie de forêt ajoutée depuis le rapport précédent [Préciser la période d'années]: - Forêt plantée (boisement) - Recrû naturel (si disponible)			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Faire, si possible, la distinction entre DFP et hors DFP • Dans la mesure du possible, la période pour laquelle une évolution est communiquée devrait immédiatement suivre celle couverte par le rapport précédent 			
Renvois Rapports sur la REDD+; FAO (2015)			

Indicateur 2.7 État des forêts	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie totale (ha)	DFP (ha)	Hors DFP (ha)
Forêt naturelle non perturbée/non gérée			
Forêt naturelle gérée			
Forêt naturelle dégradée			
Forêt secondaire (forêt de succession)			
Terres forestières dégradées actuellement non boisées			
Notes <ul style="list-style-type: none"> • Voir les définitions en annexe 2 et le document OIBT (2015) • Une forêt naturelle non perturbée est dépourvue de toute perturbation visible d'origine humaine 			
Renvois OIBT (2002); Défi de Bonn (www.bonnchallenge.org); stratégies nationales en matière de REDD+			

Indicateur 2.8 Stock de carbone forestier	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✗	✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Année de référence:	Stock de carbone dans la superficie totale de forêt (1 000 tonnes)	Stock de carbone dans le DFP (1 000 tonnes)	Stock de carbone hors DFP (1 000 tonnes)
Aérien			
Souterrain			
Ensemble des cinq réservoirs de carbone			
Indiquer la superficie «totale de forêt» (ha)			
Décrire la méthode de mesure/la formule appliquée			
Note <ul style="list-style-type: none"> Dans les forêts, les cinq réservoirs de carbone sont: 1) la biomasse aérienne; 2) la biomasse souterraine; 3) le bois mort; 4) la litière; et 5) les matières organiques du sol 			
Renvois Bonnes pratiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; formule <i>in</i> Chave (2005); Winrock (2012)			

Critère 3: Santé et résilience de l'écosystème forestier

Diverses actions d'origine humaine, telles que les empiétements, les prélèvements illicites, les feux d'origine humaine, la pollution et la contamination, le pâturage animal, l'exploitation minière, le braconnage, les espèces envahissantes et la propagation de nuisibles peuvent avoir des incidences sur les forêts tropicales naturelles et les forêts plantées. De même, les phénomènes naturels, de type épisodes météorologiques extrêmes (par ex., vents violents, fortes pluies, inondations et sécheresses), feux de végétation ainsi que nuisibles et maladies peuvent avoir des incidences sur les forêts. La GDF exige que l'on veille à la santé de la forêt, ce qui peut nécessiter de restaurer les forêts vulnérables et dégradées, et de prendre des mesures pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers.

Réponse aux menaces sur les forêts et à leurs vulnérabilités: indicateurs 3.1 à 3.3

Les effets du changement climatique et de la variabilité du climat sur la santé de la forêt donnent lieu à des craintes dans les pays tropicaux. Des démarches s'imposent pour suivre les menaces pesant sur les écosystèmes forestiers et leur vulnérabilité. Des pratiques de gestion spécifiques pourraient être requises pour surveiller les dommages, se tenir au fait des menaces qui se font jour et déterminer quand il est nécessaire d'intervenir.



La GDF nécessite que l'on prête attention à la santé de la forêt. Photo: Département forestier du Sarawak

Indicateur 3.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Menaces sur les forêts directement causées par les activités humaines	✓✓	✓✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Répertorier les cinq principales menaces directes d'origine humaine sur les forêts (en particulier dans le DFP)

Menaces directes d'origine humaine sur les forêts	Superficie concernée (ha)	Procédures de lutte	Superficie objet de la lutte (ha)	Efficacité estimée
1				
2				
3				
4				
5				

Suite en page suivante

Indicateur 3.1 (suite de la page précédente)	
Décrire l'étendue et la nature des empiétements sur la forêt, de la dégradation et des perturbations d'origine humaine, et les procédures de lutte appliquées	
Répertorier les espèces envahissantes observées dans les forêts, identifier les espèces les plus préoccupantes et indiquer les mesures prises pour lutter contre les espèces envahissantes	
<p>Notes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, indiquer les institutions chargées de mettre en œuvre les procédures de lutte • Sous «Efficacité estimée», répertorier les contraintes dans la mise en œuvre des procédures de lutte et toute amélioration proposée 	
<p>Renvois</p> <p>OIBT (2002); Thompson <i>et al.</i> (2013)</p>	

Indicateur 3.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Vulnérabilité des forêts face aux perturbations naturelles	✓✓	✓✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé					
Répertorier les cinq principales perturbations naturelles qui vulnérabilisent les forêts					
	Principales perturbations naturelles	Superficie concernée (ha)	Procédures de lutte	Superficie objet de la lutte (ha)	Efficacité estimée
1					
2					
3					
4					
5					
Décrire les causes des perturbations naturelles répertoriées et les actions correctives menées pour diminuer la vulnérabilité des forêts aux tensions biotiques et abiotiques			[Réponse explicative]		
Décrire les mesures prises pour renforcer la capacité des aménagistes forestiers à traiter les problèmes nouveaux et émergents associés à la santé et à la résilience des forêts			[Réponse explicative]		
<p>Notes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'étendue et la nature de la dégradation et des perturbations d'origine naturelle, et les procédures de lutte appliquées • Indiquer les institutions chargées de mettre en œuvre les procédures de lutte • Répertorier les contraintes dans la mise en œuvre des procédures de lutte et toute amélioration proposée 					
<p>Renvois</p> <p>FAO (2013); OIBT (2015), Principe 3</p>					

Indicateur 3.3 Résilience et adaptation des forêts face au changement climatique	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Oui/Non	Observations	
Les tendances liées au climat sont-elles connues et suivies dans les surfaces forestières?			
La fréquence et la gravité des effets du changement climatique sur les forêts naturelles et plantées font-elles l'objet d'un suivi?			
Existe-t-il des études pour évaluer les effets sur les forêts (forêts naturelles et plantées)?			
Les risques climatiques à court et long terme ont-ils été évalués?			
Les plans de gestion forestière des forêts naturelles et les plans de boisement prévoient-ils des mesures destinées à tenir compte de la résilience des arbres et des écosystèmes forestiers?			
Des mesures d'adaptation sont-elles appliquées dans la planification de la gestion forestière pour tenir compte de la vulnérabilité et de la résilience?			
Décrire les travaux de recherche en cours (par ex., sur la génétique des espèces; les sécheresses; les feux de forêt)	<i>[Réponse explicative]</i>		
Note			
• Sous «Observations», indiquer les différences entre forêt naturelle et forêt plantée dans l'approche choisie			
Renvois			
CIFOR (2008); FAO (2013)			

Restauration des forêts et terres dégradées: indicateurs 3.4 et 3.5

La RPF est une démarche émergente qui encourage la participation des acteurs à tous les secteurs concernés par l'affectation des sols ainsi qu'aux processus décisionnels de nature participative. La RPF a pour objet de rétablir la santé et l'état productif d'un paysage dégradé afin de répondre aux besoins des populations et de l'environnement d'une manière pérenne. La RPF tire parti d'approches collaboratives pour harmoniser les décisions des acteurs en matière d'affectation des sols aux fins de restaurer l'intégrité, la résilience de la forêt et la productivité économique, et d'améliorer le développement socioéconomique des collectivités locales.

Indicateur 3.4	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Forêts et paysages dégradés restaurés	✓✓	✗	✓✓

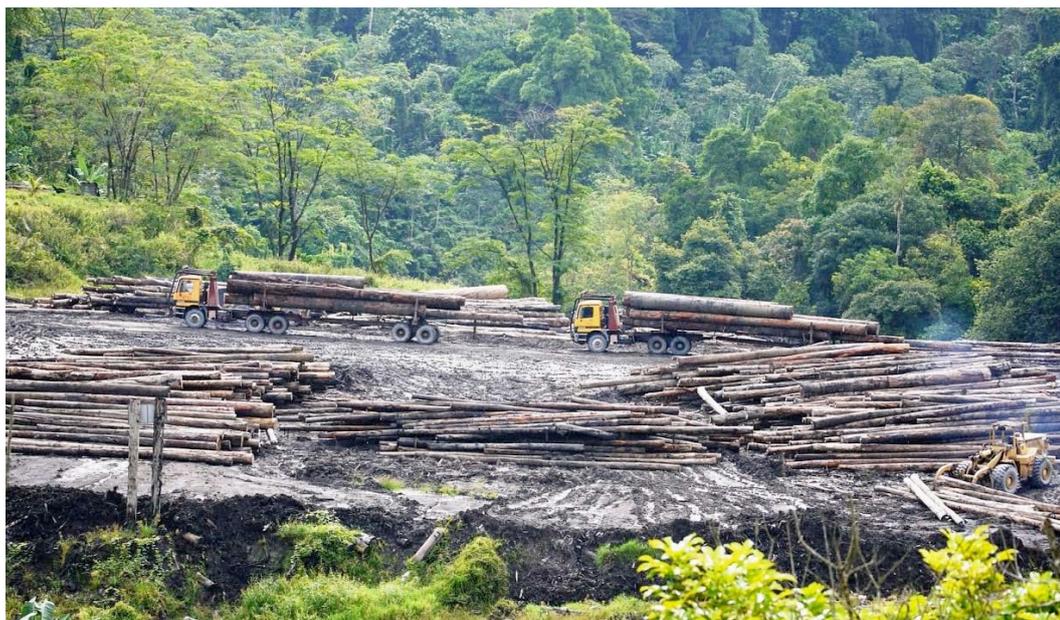
Modèle de suivi et de rapport proposé		
	Oui/Non	Observations
Des efforts ont-ils été menés pour évaluer le degré de dégradation des forêts à l'échelon du paysage et pour déterminer les possibilités de restauration?		
Une étude de référence a-t-elle été conduite pour évaluer les causes de la dégradation?		
Des activités RPF sont-elles menées sur le terrain? Dans l'affirmative, indiquer la superficie concernée et décrire les mesures prises		
Les acteurs locaux sont-ils impliqués dans l'élaboration des stratégies de restauration et leur mise en œuvre? Dans l'affirmative, décrire la nature de cette implication		
Les acteurs locaux sont-ils impliqués dans le suivi participatif des activités de restauration du paysage?		
Une stratégie/un plan de restauration forestière au niveau national/infranational a-t-elle/il été formulé(e)?		
• Dans l'affirmative, cette stratégie/ce plan est-elle/il mis(s) en œuvre?		
– Dans l'affirmative, quels sont l'envergure et le calendrier de cet effort, et quel pourcentage de la superficie a-t-il été restauré au cours des dernières années (par ex., les trois précédentes)?	[Réponse explicative]	
Renvois OIBT (2002); Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (GPFLR) (www.forestlandscaperestoration.org); l'Initiative mondiale pour la restauration (GRI) de l'Institut des ressources mondiales (WRI); Guide de la méthodologie d'évaluation de la restauration des paysages forestiers (MEOR), UICN et Institut des ressources mondiales (2014)		

Indicateur 3.5 Superficie de forêt ou de terres forestières anciennement dégradées ayant été restaurée	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Observations</i>	
Superficie totale restaurée (période de 3 années) <i>[Indiquer les années concernées]</i>			
Superficie totale restaurée par régénération naturelle/combinaison d'enrichissements (période de 3 ans) <i>[Indiquer les années concernées]</i>			
Superficie totale restaurée par plantations, y compris dans des régimes agroforestiers (période de 3 ans) <i>[Indiquer les années concernées]</i>			
Note			
<ul style="list-style-type: none"> • Si possible, indiquer la superficie de terres forestières restaurée au moyen de forêts plantées et parcelles boisées, la superficie de terres forestières restaurée par régénération naturelle (assistée), la superficie de forêt dégradée restaurée au moyen de pratiques sylvicoles, la superficie de terres restaurée au moyen de régimes agroforestiers et la superficie de terres restaurée au moyen de jachères améliorées 			
Renvoi			
OIBT (2002)			

Critère 4: Production forestière

Ce critère a trait à l'objectif de maintenir les multiples fonctions d'une forêt et leur capacité à procurer des produits et des services environnementaux. Ces fonctions et cette capacité peuvent être pérennisées dans la durée uniquement si la gestion forestière est durable aux plans économique et financier, viable au plan environnemental et acceptable au plan social.

Les forêts affectées à la production de bois sont en mesure de remplir d'autres fonctions importantes, comme la protection environnementale, le stockage du carbone et la conservation des espèces et écosystèmes. Il conviendrait que ces multiples rôles soient maintenus en appliquant de saines pratiques de gestion qui préservent le potentiel de la ressource forestière pour procurer l'entière palette d'avantages à la société.



Une aire de déchargement des grumes à Ravenscott au Sarawak (Malaisie). Les forêts de production peuvent aussi accomplir de nombreuses autres fonctions importantes. Photo: J. Blaser

Évaluation des ressources: indicateurs 4.1 à 4.4

Les évaluations des ressources forestières qui sont menées périodiquement sont vitales pour assurer que la société puisse bénéficier de la production durable de biens forestiers et de services environnementaux. Elles fournissent des informations non seulement sur les quantités de produits ligneux et non ligneux qui peuvent être prélevés de manière pérenne, mais aussi sur les autres valeurs forestières et la manière dont elles pourraient évoluer au fil du temps.

Indicateur 4.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Inventaires des forêts naturelles de production, par produit	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé				
Superficie inventoriée [Indiquer l'année de référence]	DFP		Hors DFP	
	ha	%	ha	%
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)				
Autre bois (utilisé localement; bois de feu)				
Produits forestiers non ligneux				
Superficie totale inventoriée				

Suite en page suivante

Indicateur 4.1 (suite de la page précédente)

Note

- Indiquer l'étendue et le pourcentage de forêt ayant fait l'objet de procédures d'inventaire et d'étude pour déterminer la quantité de principaux produits forestiers (par ex., bois, fibres, gommés, sèves, animaux et plantes à usage alimentaire, et médicaments)

Renvois

Blaser *et al.* (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT *Situation de la gestion des forêts tropicales*; FAO (2015); Programme de suivi et d'évaluation des forêts de la FAO

Indicateur 4.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Récolte effective et permissible de produits ligneux et non ligneux dans les forêts naturelles	✓✓	✓✓	✗

Modèle de suivi et de rapport proposé

	Superficie forestière totale (c.-à-d. DFP + hors DFP)		DFP		Hors DFP	
	Nombre d'espèces récoltées	Cinq premières espèces récoltées, par volume	Récolte annuelle effective	Récolte annuelle permissible	Récolte annuelle effective	Récolte annuelle permissible
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)	1		m ³	m ³	m ³	m ³
	2		m ³	m ³	m ³	m ³
	3		m ³	m ³	m ³	m ³
	4		m ³	m ³	m ³	m ³
	5		m ³	m ³	m ³	m ³
Autre bois (par ex., utilisé localement; bois de feu)	1		m ³	m ³	m ³	m ³
	2		m ³	m ³	m ³	m ³
	3		m ³	m ³	m ³	m ³
	4		m ³	m ³	m ³	m ³
	5		m ³	m ³	m ³	m ³
Produits forestiers non ligneux [Préciser]	1		kg	kg	kg	kg
	2		kg	kg	kg	kg
	3		kg	kg	kg	kg
	4		kg	kg	kg	kg
	5		kg	kg	kg	kg

Notes

- Indiquer les niveaux moyens de récolte au cours de la période de trois années la plus récente pour laquelle des données sont disponibles (indiquer la source des données et l'unité de mesure)
- Décrire la méthode employée pour estimer la coupe annuelle permissible de bois ronds industriels

Renvois

Blaser *et al.* (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT *Situation de la gestion des forêts tropicales*

Indicateur 4.3 Récolte effective de produits ligneux et non ligneux dans les forêts plantées	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✓✓	✗

Modèle de suivi et de rapport proposé

	Récolte annuelle totale en forêt plantée	Répertorier les cinq premières espèces récoltées (par volume ou poids) pour chaque catégorie, et la récolte annuelle effective		
Bois d'œuvre (bois ronds industriels)	m ³	1		m ³
		2		m ³
		3		m ³
		4		m ³
		5		m ³
Autre bois (par ex., utilisé localement; bois de feu)	m ³	1		m ³
		2		m ³
		3		m ³
		4		m ³
		5		m ³
Produits forestiers non ligneux	kg	1		kg
		2		kg
		3		kg
		4		kg
		5		kg

Note

- Indiquer les niveaux moyens de récolte communiqués au cours de la plus récente période de trois années, ainsi que la source des données

Renvois

FAO (2015); Blaser *et al.* (2011) et autres éditions du rapport de l'OIBT *Situation de la gestion des forêts tropicales*; Jürgensen *et al.* (2014); Page web de la FAO sur les produits forestiers non ligneux: www.fao.org/forestry/nwfp/en

Indicateur 4.4 Stock de carbone forestier	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

	<i>Superficie forestière (ha)</i>	<i>Tonnes de carbone objet d'engagements</i>	<i>Période (années)</i>
Stocks de carbone forestier conservés dans le cadre de la gestion durable des forêts naturelles et de la conservation des forêts			
Restauration de stocks de carbone dégradés par l'enrichissement de forêts dégradées et la restauration naturelle assistée			
Création de nouveaux stocks de carbone par le boisement et le reboisement dans les surfaces non boisées			

Notes

- Inclure l'ensemble des programmes d'atténuation des effets du changement climatique liés à la forêt, tels que la REDD+, les MAAN relevant de la forêt, les INDC, le boisement/reboisement dans le cadre du Mécanisme de développement propre
- Si possible, faire la distinction sur la base de la stratégie REDD+ qui est actuellement appliquée

Renvois

Fonds de partenariat pour le carbone forestier; Programme ONU-REDD (www.un-redd.org); plateforme web de la CCNUCC sur le processus REDD+ (<http://redd.unfccc.int>); boisement/reboisement dans le cadre du Mécanisme de développement propre (<https://cdm.unfccc.int>)

Planification de l'exploitation forestière et procédures de contrôle: indicateurs 4.5 à 4.7

Les procédures de planification de la récolte dans les forêts naturelles devraient permettre un bon contrôle technique, assurer des conditions de travail sûres et sanitaires, minimiser les coûts et réduire les impacts environnementaux. Des procédures de planification de la récolte judicieuses et efficaces aideront à assurer que les investissements forestiers génèrent des retours adéquats sur les plans financier, économique et social tout en minimisant les dommages environnementaux.

Indicateur 4.5 Dispositions relatives à la récolte de bois dans les forêts naturelles de production	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

Contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle [Indiquer l'année de référence]	Nombre total de contrats	Superficie totale sous contrats (ha)	Plus petite/ grande superficies sous contrat (ha)	Durée du contrat (années)	Récolte annuelle permmissible et superficie récoltée (m ³ ; ha)	Récolte annuelle effective (volume et superficie) (m ³ ; ha)
Concession privée de long terme						
Concession communautaire de long terme						
Concession/ contrat d'exploitation forestière de moyen terme						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur la superficie)						
Permis d'exploitation forestière de court terme (basé sur le volume)						
Autre [Préciser]						

Notes

- Spécifier les principales conditions des divers contrats d'exploitation forestière en forêt naturelle qui sont en vigueur
- Indiquer la part des contrats d'exploitation forestière régis par des plans pluriannuels de gestion forestière
- Indiquer la part des permis officiels d'exploitation forestière (permis de petite, moyenne et grande échelles) fonctionnant sans plans de gestion forestière

Renvoi

FAO (2001a)

Indicateur 4.6		Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Dispositifs de traçabilité des produits forestiers ou mécanismes de contrôle similaires		✓✓	x	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Type de traçabilité	Dispositif en place [Oui/Non]	Institution(s) en charge	Observations (par ex., échelle d'application, efficacité)	
Traçabilité des grumes (de la souche à l'unité de transformation)				
Traçabilité du bois (de l'unité de transformation au port/à l'utilisateur final)				
Traçabilité de produits forestiers autres (par ex., viande de brousse, faune et flore, charbon de bois, autres produits forestiers non ligneux) [Préciser]				
Note				
<ul style="list-style-type: none"> Sous «Observations», décrire le/les type(s) de dispositif(s) et leur mise en œuvre (par ex., les parties en charge, leur portée et leur échelle) 				
Renvoi				
Seidel (2012)				

Indicateur 4.7		Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Archives sur l'étendue, la nature et la gestion des forêts		✓✓	✓✓	✓
Modèle de suivi et de rapport proposé				
		Forêts naturelles	Forêts plantées	
Décrire les archives historiques disponibles sur l'étendue, la nature et la gestion des forêts (aux niveaux national, infranational ou local)				
Existe-t-il des archives de données forestières (par ex., sur la croissance, le rendement, la santé et les usages), et sont-elles accessibles pour la planification et la gestion forestières?				
Des placettes permanentes d'échantillonnage ont-elles été aménagées? Dans l'affirmative, spécifier quand elles l'ont été et l'année de la mesure renouvelée la plus récente				
Note				
<ul style="list-style-type: none"> Dans nombre de pays, il existe des archives se rapportant à des essais et mesures forestiers qui ont été exécutés à des époques antérieures sur la croissance d'espèces arborescentes, ainsi que sur les pratiques de récolte et sylvicoles en forêt naturelle et plantée. Bien que ces archives aient souvent été négligées, elles pourraient en fait être une précieuse source d'informations sur le comportement et la croissance des espèces arborescentes et peuplements forestiers dans la durée 				
Renvois				
Archives de concessionnaires forestiers; instituts nationaux de recherche forestière				

Sylviculture dans les forêts naturelles et plantées: indicateurs 4.8 à 4.10

Fournir des lignes directrices sylvicoles claires aide à assurer que l'ensemble des activités forestières soit exécuté en accord avec des normes d'excellence. Dans les forêts naturelles, elles peuvent couvrir les inventaires de récolte comme moyen de fixer des niveaux de coupe durables (pour les produits forestiers ligneux et non ligneux), les inventaires servant à évaluer l'état des forêts après la récolte et les types de traitements sylvicoles qui sont nécessaires pour assurer une régénération adéquate et la santé de la forêt à long terme. Des orientations sont également nécessaires pour réduire les dommages à la forêt qu'entraîne la récolte, de même que sur la sylviculture en forêt plantée, la restauration forestière et les procédures de suivi et d'évaluation des pratiques de gestion.

Indicateur 4.8 Exploitation à faible impact et activités sylvicoles	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	✓

Modèle de suivi et de rapport proposé		
	Forêts naturelles	Forêts plantées
Décrire les régimes de récolte et directives afférentes en place, et le degré suivant lequel ils sont appliqués		
Décrire les régimes sylvicoles et directives afférentes en place, et le degré suivant lequel ils sont appliqués		
Indiquer le degré suivant lequel l'exploitation à faible impact et les traitements sylvicoles sont suivis, y compris par qui et à quelle échelle géographique		
Indiquer le degré suivant lequel des données de suivi sont archivées pour permettre d'évaluer les effets cumulés des régimes de récolte et des traitements sylvicoles dans la durée		
Décrire les études postérieures à la récolte qui sont menées pour évaluer l'efficacité de la récolte et des activités sylvicoles en vue d'améliorer la mise en place de la régénération des arbres et le suivi des traitements sylvicoles		

<p>Note</p> <ul style="list-style-type: none"> Un régime sylvicole est un processus suivant lequel les arbres forestiers sont l'objet de soins, éliminés et remplacés par de nouveaux arbres. La sylviculture recouvre l'ensemble des activités utilisées pour manipuler un peuplement forestier, y compris les opérations de récolte (voir la définition de l'exploitation à faible impact en annexe 2)
--

<p>Renvois</p> <p>OIBT (2015), Principes 4 et 5; FAO (1996); <i>Tropical Forest Foundation</i> (2007); OIBT (1993); FAO (2006b)</p>
--

Indicateur 4.9 Gestion sylvicole dans les forêts plantées	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

<i>Questions d'ordre sylvicole dans les forêts plantées</i>	<i>Indiquer les approches suivies</i>
Sélection des espèces destinées aux forêts plantées (par ex., s'il s'agit d'espèces locales, d'espèces introduites, y compris les espèces envahissantes, la source du matériel de plantation)	
Emploi de la biotechnologie et de la modification génétique des espèces	
Sélection du traitement sylvicole et de l'entretien des sites de plantation au-delà de la première rotation	
Lutte contre les nuisibles et maladies (par ex., emploi d'herbicides, de pesticides, de fongicides et autres produits chimiques)	
Emploi d'engrais (pépinières, sites de boisement)	
Lutte contre les incendies	
Gestion de l'eau dans les paysages de forêt plantée	

Note

- Il est important de définir les traitements sylvicoles et opérationnels spécifiques à la gestion d'une forêt plantée, que ses fonctions soient la production ou la protection, ou une combinaison des deux

Renvois

OIBT (1993); FAO (2006a); FAO (2006b); Evans (2009)

Indicateur 4.10 Suivi stratégique des régimes sylvicoles dans les forêts naturelles et plantées	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✓✓	✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Décrire le dispositif en place pour le suivi stratégique des effets de la récolte et la mise en œuvre du régime sylvicole	
<i>Régime sylvicole au niveau des UFA</i>	<i>Superficie totale par an (ha)</i>
Forêt naturelle de production (DFP) (concessions d'exploitation forestière en forêt naturelle, permis, récolte communautaire, récolte de produits forestiers non ligneux)	
- Superficie soumise à un contrôle du rendement	
- Superficie soumise à des opérations préalables à la récolte	
- Superficie soumise à des opérations postérieures à la récolte	
- Superficie soumise à des traitements sylvicoles pour induire ou assister la régénération naturelle	
- Superficie soumise à une plantation d'enrichissement <i>[Préciser la principale espèce]</i>	

Suite en page suivante

Indicateur 4.10 (suite de la page précédente)	
Modèle de suivi et de rapport proposé	
Décrire le dispositif en place pour le suivi stratégique des effets de la récolte et la mise en œuvre du régime sylvicole	
<i>Régime sylvicole au niveau des UFA</i>	<i>Superficie totale par an (ha)</i>
Forêt plantée (DFP) (plantations industrielles productrices de bois/fibres/bois de feu; plantations communautaires; plantation de protection)	
- Soins et éclaircissage dans les plantations monospécifiques <i>[Préciser la principale espèce utilisée]</i>	
- Soins et éclaircissage dans les plantations mixtes <i>[Préciser l'assortiment d'espèces utilisé]</i>	
- Remplacement du peuplement forestier après la récolte <i>[Indiquer le % de remplacement]</i>	
Notes	
<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi stratégique fournit des données sur les effets à long terme des activités forestières de manière à pouvoir identifier les éventuels problèmes et les résoudre. Pour orienter les décisions d'ordre sylvicole, il est possible de recourir à une méthode simple d'évaluation (échantillonnage de diagnostic) au niveau des UFA afin de déterminer si un traitement spécifique est nécessaire • Indiquer l'année de référence • Au nombre des traitements couramment utilisés pour induire ou assister la régénération naturelle figurent les soins de régénération naturelle, la scarification du sol, le brûlage dirigé, la coupe de dégagement des futurs arbres récoltés, l'éclaircissage, la coupe des lianes et la plantation d'enrichissement 	
Renvois	
OIBT (2015); FAO (1996); <i>Tropical Forest Foundation</i> (2007); OIBT (1993)	

Critère 5: Biodiversité forestière

Ce critère a trait à la conservation et au maintien de la biodiversité, y compris les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique, mais met plus particulièrement l'accent sur la conservation de la biodiversité dans les forêts de production et à l'échelon du paysage. Les Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois (OIBT-UICN, 2009) ont été conçues pour accompagner le suivi de la biodiversité au sein des paysages forestiers. Les principes généraux et définitions utilisés ici sont ceux qui ont été fixés par la Convention sur la diversité biologique et l'UICN.

Diversité des écosystèmes: indicateurs 5.1 et 5.2

Le meilleur moyen de conserver la diversité des écosystèmes consiste à maintenir des paysages fonctionnels et à mettre en place et gérer un réseau d'aires protégées (combinaisons des catégories I à VI de l'UICN)⁵ comportant des échantillons représentatifs de tous les types forestiers reliés autant que faire se peut par des «corridors» ou des «étapes-relais» biologiques. Il est possible d'y parvenir par des politiques d'affectation des sols efficaces et des systèmes permettant de choisir, d'établir et de maintenir l'intégrité des aires protégées en consultation avec les collectivités locales et avec leur participation.



Un héron prend son envol dans une forêt inondée de l'État du Veracruz (Mexique), une zone riche en biodiversité.
Photo: Gerardo S. Sánchez Vigil

Indicateur 5.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage	
Étendue des forêts dans les aires protégées	✓✓	✓	x	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
a. Aires protégées forestières	Catégories d'aires protégées de l'UICN			
	Total	I-II	III-IV	V-VI
Nombre d'aires protégées (non nécessairement boisées; à l'exclusion de la mer)				
Fourchette de superficie (de la plus petite aire protégée à la plus vaste; ha)				

Suite en page suivante

5 Voir l'annexe 3.

Indicateur 5.1 (suite de la page précédente)				
Modèle de suivi et de rapport proposé				
a. Aires protégées forestières	Catégories d'aires protégées de l'UICN			
	Total	I–II	III–IV	V–VI
Superficie de forêt dans les aires protégées (ha)				
Superficie des types forestiers écologiques représentés dans les aires protégées [Préciser]				
Types écologiques forestiers jugés sous-représentés dans les aires protégées [Préciser]	[Réponse explicative]			
b. Concessions de conservation forestière				
Si non incluses sous (a), indiquer le nombre et la superficie des concessions forestières de conservation, ainsi que leur statut et durée				
Notes				
<ul style="list-style-type: none"> • La superficie de forêt dans les aires protégées constitue le DFP de protection • Les concessions forestières de conservation désignent des surfaces au sein des forêts de production qui sont allouées à des organisations de conservation à des fins de conservation (et qui sont exclues de la production de bois). Bien qu'il s'agisse officiellement de forêts de production, ces surfaces doivent être communiquées ici au titre d'aires protégées, mais uniquement pour la durée de leur bail 				
Renvois				
OIBT-UICN (2009); catégories d'aires protégées de l'UICN (voir l'annexe 3)				

Indicateur 5.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Gestion des zones tampons et connectivité des aires protégées forestières	✓✓	✓	✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Catégories de l'UICN	Superficie de zones tampons gérée (ha)	Nombre d'aires protégées forestières connectées	Description
I–II			
III–IV			
V–VI			
Décrire la stratégie nationale ou infranationale destinée à assurer (ou à accroître) la connectivité entre les aires protégées boisées			
Renvois			
OIBT-UICN (2009); catégories d'aires protégées de l'UICN (voir l'annexe 3)			

Diversité des espèces: indicateurs 5.3 et 5.4

Dans les stratégies destinées à éviter qu'une espèce devienne rare, menacée, en danger ou éteinte, il est important de disposer de procédures à l'échelon national ou infranational pour effectuer le suivi et la protection de la diversité des espèces. Il convient de privilégier le suivi des espèces arborescentes clés dans les forêts de production.

Indicateur 5.3 Espèces menacées tributaires de la forêt	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

Groupe d'espèces tributaires de la forêt	Nombre total d'espèces	Dont:			Répertorier les trois espèces les plus importantes (espèces clés de voûte)
		Menacées	Juridiquement protégées au niveau national	Endémiques	
Arbres					
Plantes florifères					
Fougères					
Mammifères					
Oiseaux					
Reptiles					
Amphibiens					
Poissons d'eau douce					
Papillons					
Autre [Préciser]					

Notes

- Indiquer les sources
- Selon la Liste rouge de l'UICN, «Menacées» recouvre les catégories «vulnérable», «en danger» ou «en danger critique d'extinction»

Renvoi

Catégories d'espèces menacées de l'UICN (voir l'annexe 4 du présent document)

Indicateur 5.4 Procédures de conservation de la diversité des espèces arborescentes dans les forêts tropicales naturelles	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

Indiquer si des diminutions des populations d'espèces arborescentes clés ont été constatées (par ex., des espèces commerciales de haute valeur)	
Répertorier les principales espèces arborescentes commerciales (produits forestiers ligneux et non ligneux) dont le statut de conservation a changé au cours des cinq dernières années	

Suite en page suivante

Indicateur 5.4 (suite de la page précédente)	
Modèle de suivi et de rapport proposé	
Décrire les mesures (dans les UFA) destinées à analyser le statut de conservation des espèces arborescentes et les interventions (par ex., répartition des classes d'âge et de diamètre chez les espèces clés)	
Répertorier les espèces arborescentes inscrites à chacune des annexes de la CITES	
Décrire les mesures prises pour maintenir la diversité des espèces au niveau des UFA, en particulier les espèces de produits ligneux et non ligneux les plus couramment utilisées	
Décrire les procédures suivies pour maintenir le stock des principales espèces ligneuses et espèces arborescentes à objectifs multiples dans les forêts naturelles	
Indiquer le type de conservation <i>in situ</i> des espèces arborescentes forestières au niveau national et la superficie (ha) concernée	
Notes <ul style="list-style-type: none"> Décrire les procédures employées pour identifier, répertorier et protéger, rétablir/restaurer les espèces de flore et de faune forestières menacées Répertorier les institutions en charge et décrire toute modification récente de ces procédures 	
Renvois FAO (2014c); OIBT (2005); Liste rouge de l'UICN (www.iucnredlist.org)	

Diversité génétique: indicateur 5.5

La conservation de la biodiversité consiste à maintenir la diversité génétique de l'ensemble des espèces de faune et de flore. Sachant qu'il peut être difficile de la mettre en pratique, il convient de consacrer les ressources limitées aux espèces qui sont menacées ou qui ont une valeur commerciale déterminée.

Indicateur 5.5 Conservation <i>in situ</i> de la variation génétique au sein d'espèces arborescentes forestières données	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	✓	✗
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Observations		
Espèces arborescentes forestières identifiées pour servir d'espèces indicatrices de la conservation de la variation génétique			
Plans et projets en place destinés à assurer la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> de la variation génétique des espèces clés de flore et de faune [Préciser les espèces]			
Note <ul style="list-style-type: none"> Il est essentiel de conserver la diversité génétique au sein d'une espèce arborescente présentant une valeur potentielle sur le plan économique, environnemental, scientifique ou sociétal afin d'assurer la continuité de la productivité de l'écosystème et la santé d'une espèce ainsi que sa capacité à s'adapter au changement climatique et autres évolutions environnementales 			
Renvois FAO (2014c); FAO <i>et al.</i> (2004)			

Conservation de la biodiversité dans les forêts de production: indicateurs 5.6 et 5.7

Dans les forêts de production, les mesures de gestion peuvent contribuer de manière importante à la conservation de la biodiversité (par exemple, l'intensité de l'exploitation forestière sera directement liée à la présence ou à l'absence d'oiseaux et autres disperseurs de graines), un élément qui devrait être pleinement intégré dans les plans de gestion forestière et les plans d'exploitation forestière.

Indicateur 5.6	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Mesures de conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production	x	✓✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie totale (ha)	% du total	
Superficie réservée à la conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles de production (au niveau des UFA)			
Mesures destinées à préserver les zones non perturbées (au niveau des UFA)	[Réponse explicative]		
Procédures destinées à protéger les caractéristiques importantes au plan écologique (par ex., sites de nidation, arbres-semenciers, niches et espèces clés de voûte)	[Réponse explicative]		
Procédures destinées à protéger une espèce arborescente particulière et autres plantes pour les besoins des moyens d'existence, les valeurs culturelles, la sécurité alimentaire, etc. au niveau local	[Réponse explicative]		
Volume moyen de bois récolté (au niveau des UFA)	[m ³ par ha et par an]		
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> Dans les réponses explicatives, indiquer le niveau d'efficacité des procédures faisant l'objet d'un suivi Dans les réponses explicatives, indiquer les procédures destinées à évaluer les évolutions dans les valeurs de biodiversité au sein des zones de production comparées aux zones témoins 			
Renvois			
OIBT-UICN (2009); Burivalova <i>et al.</i> (2014)			
Indicateur 5.7	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Conservation de la biodiversité dans les forêts plantées	x	✓✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie moyenne annuelle (ha)	Période d'années	Principales espèces utilisées
Superficie de forêt plantée créée (moyenne de 3 ans [Préciser])			
Boisement: forêt plantée sur des terres non boisées (qui ne remplacent pas des habitats en forêt naturelle)			
Reboisement: forêt plantée sur des sites antérieurement boisés (par ex., forêt dégradée et terre forestière)			
Forêts plantées créées au moyen d'espèces arborescentes indigènes			
Décrire les mesures prises pour conserver la faune et la flore indigènes dans les paysages de forêt plantée*	[Réponse explicative]		
Note			
* Il s'agit par exemple de maintenir les sites naturels le long des cours d'eau et de créer des corridors biologiques ou des étapes-relais			
Renvois			
OIBT (1993); FAO (2006b)			

Critère 6: Protection des sols et des eaux

Ce critère a trait au rôle, crucial à l'échelle d'un paysage, des forêts s'agissant de maintenir la qualité et le flux de l'eau en aval, et de lutter contre les inondations et la sédimentation. Il se rapporte également au maintien de la productivité et de la qualité du sol et de l'eau au sein des forêts (et des écosystèmes aquatiques associés) et par conséquent à la santé et à l'état de la forêt.

Outre la difficulté d'obtenir des informations sur les effets qu'a la gestion forestière sur les sols et les eaux, elles sont en général disponibles pour un nombre limité de sites seulement. Des indicateurs nationaux valides devraient être obtenus en agrégeant les données des indicateurs à l'échelon du paysage et à celui des UFA, ou encore à partir de l'existence de lignes directrices nationales et de leur application adéquate en conformité avec les circonstances locales.



Deux personnes naviguent sur un fleuve situé à la frontière entre le Cameroun et le Gabon, où un projet de l'OIBT de long terme a aidé à établir et à gérer le Sanctuaire de faune de Mengamé. À l'échelon du paysage, les forêts jouent des rôles cruciaux s'agissant de maintenir la qualité et le flux de l'eau en aval, et de lutter contre les inondations et la sédimentation. Photo: M. J. Dourojeanni (OIBT)

Portée de la protection: indicateurs 6.1 et 6.2

Un élément essentiel de la gestion forestière à finalités multiples est le maintien à l'échelon du paysage des avantages en aval, tels que la qualité et le flux de l'eau, ou encore la diminution des inondations et de la sédimentation.

Indicateur 6.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Superficie forestière gérée dans un objectif premier de protection des sols et des eaux	✓✓	✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie (ha)	%	
Superficie de forêt (naturelle et plantée, DFP et hors DFP) gérée dans un objectif premier de protection du sol et de l'eau			
Superficie de forêt (naturelle et plantée, DFP et hors DFP) gérée pour des objectifs de protection autres [Préciser ces objectifs]			

Suite en page suivante

Indicateur 6.1 (suite de la page précédente)

Notes

- Recueillir des données à l'échelon national ou infranational
- Les objectifs de protection autres pourront inclure des sites du patrimoine culturel, des ceintures autour de complexes industriels, des sites militaires, etc.
- Pour chaque objectif spécifique, indiquer les organismes en charge (par ex., organisme forestier, organisme environnemental, organisme lié à l'eau, organisme lié à l'exploitation minière)

Renvois

- FAO (2015); PNUE et UNISDR (non daté)

Indicateur 6.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Protection des valeurs des bassins versants en aval à l'échelon du paysage	✓✓	✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Décrire les procédures en place dans le DFP et hors DFP destinées à assurer la protection des valeurs des bassins versants en aval, et le degré suivant lequel ces procédures sont mises en œuvre

Décrire le degré suivant lequel les forêts sont intégrées à la gestion nationale et régionale des risques de catastrophe

Note

- Les arbres et les forêts jouent des rôles fondamentaux dans la gestion des risques de catastrophe, par exemple en maintenant l'alimentation en eau, en protégeant les sols et en réduisant les incidences des dangers naturels de type inondations ou glissements de terrain

Renvois

PNUE et UNISDR (non daté); FAO (1990); FAO (2005a)

Fonctions protectrices des forêts de production: indicateurs 6.3 à 6.5

En tant que partie intégrante de la gestion forestière à finalités multiples, il est important d'assurer une gestion efficace du sol et de l'eau comme moyen de maintenir la productivité et la santé des forêts ainsi que leurs fonctions de régulation hydrologique.

Indicateur 6.3	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Productivité des sols et leur capacité de rétention de l'eau dans les forêts de production	x	✓✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Décrire les procédures en place destinées à protéger la productivité du sol et la capacité de rétention de l'eau dans les forêts de production

Décrire le degré suivant lequel des dispositions sont appliquées afin de prévenir la dégradation des sols et des eaux dans les forêts

Renvois

FAO (1990); FAO (2005a)

Indicateur 6.4 Superficie du DFP de production jugée sensible au plan environnemental et protégée	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

<i>Superficie définie comme étant sensible au plan environnemental (et donc protégée) pour les raisons suivantes:</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>% du DFP de production</i>	<i>Observations</i>
Pente/élévation <i>[Préciser les paramètres: par ex., >X%]</i>			
Sources d'eau potable			
Bandes tampons (par ex., le long des cours d'eau)			
Drainage insuffisant			
Autres caractéristiques <i>[Préciser]</i>			

Renvois

FAO (1990); FAO (2005a)

Indicateur 6.5 Génie forestier de la protection des sols et des eaux	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

<i>Dans le DFP de production:</i>	
a) Indiquer les mesures requises pour assurer une gestion (drainage) adéquate de l'eau pendant et après la récolte de bois	
b) Indiquer les exigences relatives aux bandes tampons le long des cours d'eau et fleuves	
c) Indiquer les mesures requises pour minimiser le compactage du sol par les engins d'exploitation forestière	
d) Indiquer les mesures requises pour protéger le sol contre l'érosion après les activités d'exploitation forestière	
Indiquer les mesures en place pour assurer la mise en œuvre de a) à d)	

Note

- Les mesures sont-elles mises en œuvre? Leur efficacité fait-elle l'objet d'un suivi? À quelle échelle géographique?

Renvoi

Bonell et Bruijnzeel (2005)

Critère 7: Aspects économiques, sociaux et culturels

Ce critère a trait aux aspects économiques, sociaux et culturels des forêts. Une forêt correctement gérée constitue une ressource qui se renouvelle par elle-même et génère une myriade d'avantages pour les populations. C'est ainsi qu'une forêt offre par exemple des opportunités pour les loisirs et l'écotourisme ou encore qu'elle crée de l'emploi et de l'investissement dans les industries de transformation. Par conséquent, une forêt gérée dans une optique de pérennité peut contribuer de manière importante au développement durable d'un pays dans sa globalité.

Aspects économiques: indicateurs 7.1 à 7.3

Dans la gestion forestière, le défi économique consiste à faire de la GDF une activité rentable susceptible d'attirer les investisseurs et de pouvoir rivaliser avec d'autres affectations des sols. Il apparaît qu'une industrie des produits forestiers qui soit viable constitue un élément essentiel pour s'attaquer à ce défi.



Une femme au travail dans une pépinière d'arbres au Bénin. Assurer la santé et la sécurité des travailleurs est un aspect important de la GDF. Photo: J. Blaser

Indicateur 7.1	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut	✓✓	✓	✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Produit intérieur brut total (PIB; \$EU)		% de la contribution du secteur forestier au PIB
Année de référence [Préciser ici]			
Année de référence minorée de cinq années [Préciser ici]			
Indiquer les activités économiques incluses dans «secteur forestier»	[Réponse explicative]		
Indiquer le degré suivant lequel le secteur forestier non officiel contribue au PIB	[Réponse explicative]		
Décrire le système national/infranational de comptabilité en place (le cas échéant)	[Réponse explicative]		
Renvoi			
Banque mondiale (2016)			

Indicateur 7.2	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Valeur des produits forestiers et services environnementaux d'origine nationale	✓✓	×	×
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Marchés (en \$EU ou devise locale; dans le cas de la devise locale, indiquer le taux de change pour le \$EU)		
	Marché intérieur (rural/urbain)	Marché d'exportation	Marchés intérieur/transfrontière non officiels
Produits du bois			
Bois de feu			
Produits forestiers non ligneux			
Eau			
Carbone (\$EU ou devise locale – Préciser – par tonne de CO ₂)			
Écotourisme/loisirs (recettes des entrées, etc.)			
Autre [Préciser]			
Notes			
<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'année de référence des données Les valeurs communiquées pour les produits du bois doivent correspondre aux sommes des produits primaires et secondaires (dont les meubles); indiquer les produits qui sont inclus 			
Renvois			
Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT (www.itto.int/market_information_service); <i>Ecosystems Marketplace</i> (www.ecosystemmarketplace.com)			

Indicateur 7.3	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage	
Capacités et efficacité en matière de transformation de produits forestiers ligneux et non ligneux	✓✓	✓✓	✓	
Modèle de suivi et de rapport proposé				
Étape de la transformation des produits forestiers	Nombre d'entreprises	Apport en bois ronds industriels (m ³)	Taux de conversion (%)	Effectif d'employés en équivalent temps plein (officiel)
Bois ronds (de la forêt à la scierie)	<i>n.a.</i>			<i>n.a.</i>
Transformation primaire du bois				
Transformation secondaire du bois				
Transformation tertiaire du bois		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Transformation industrielle de produits forestiers non ligneux [Préciser les produits]		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Continuité de l'offre en produits ligneux et non ligneux	[Réponse explicative]			

Suite en page suivante

Indicateur 7.3 (suite de la page précédente)

Notes

- L'«Apport en bois ronds industriels» inclut les bois ronds de production intérieure et les bois ronds importés et transformés dans le pays; il s'agit du volume total de bois ronds transformés dans les scieries (et non du volume de bois récolté)
- Le taux de conversion correspond au rapport entre le volume sortant et le volume entrant, exprimé en pourcentage

Renvois

- Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT (www.itto.int/market_information_service); statistiques nationales

Aspects sociaux et culturels: indicateurs 7.4 à 7.9

La GDF devrait reconnaître les besoins sociaux et culturels relevant des forêts et viser à y répondre, y compris en assurant l'éducation et l'emploi ainsi que la sécurité des conditions de travail. Les décisions en matière de gestion forestière devraient examiner les besoins des populations tributaires des forêts en termes de moyens d'existence. La GDF devrait être de nature participative et intégratrice tandis que les coûts et avantages devraient être équitablement partagés entre les parties en jeu.

Indicateur 7.4	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Renforcement des capacités des effectifs dans la gestion des forêts et l'industrie forestière	✓✓	✓✓	✓

Modèle de suivi et de rapport proposé

Nombre d'universités, d'établissements techniques, d'établissements de formation professionnelle et autres écoles d'enseignement professionnel dotés de programmes officiels d'enseignement de la GDF, et leur principal objectif

Capacité existante en formation et accompagnement au moyen de la technologie appropriée, y compris par des transferts de technologie, pour la GDF, et efficacité de l'utilisation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ainsi que des services environnementaux [Décrire et quantifier]

Nombre de diplômés (troisième cycle, technique et professionnel) de programmes forestiers au cours des trois dernières années [Préciser les années]

Pourcentage de diplômés (troisième cycle, technique et professionnel) de programmes forestiers au cours des trois dernières années qui sont embauchés dans le secteur forestier [Préciser les années]

Nombre de diplômés de programmes de formation professionnelle destinés aux aménagistes forestiers au cours des trois dernières années [Préciser les années]

Autres programmes de formation non inclus ci-dessus (par ex., programmes de développement des capacités des petites et moyennes entreprises forestières)

Renvois

Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail; OIBT (2015), Principe 6

Indicateur 7.5 Procédures destinées à assurer la santé et la sécurité des travailleurs forestiers	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓	✓✓	✗

Modèle de suivi et de rapport proposé

<i>Existence et mise en œuvre de politiques relatives aux aspects suivants:</i>	<i>Niveau national (Oui/Non)</i>	<i>Niveau des UFA (Oui/Non)</i>
• Élimination ou contrôle des risques liés aux activités de gestion forestière		
• Instauration de méthodes et procédures de travail sûres		
• Procédures visant à assurer la sécurité maximale des engins et de la manutention des produits chimiques, etc.		
• Utilisation d'équipement de sécurité et formation de la main-d'œuvre à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail		
• Indemnisation correcte des employés en cas d'accident, de blessure ou de dommages dans l'exercice de leurs fonctions		
Quels sont les mécanismes en place au niveau national/infranational pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs forestiers?	<i>[Réponse explicative]</i>	
Suivant quel degré ces mécanismes sont-ils mis en œuvre? Indiquer toute contrainte existante	<i>[Réponse explicative]</i>	
Ces mécanismes sont-ils en conformité avec la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail?	<i>[Oui/Non]</i>	
<i>Nombre d'accidents graves au cours d'opérations de gestion forestière durant les trois dernières années, par cause:</i>	<i>Nombre de décès</i>	<i>Nombre de blessures graves</i>
<i>Cause 1 [Préciser ici]</i>		
<i>Cause 2 [Préciser ici]</i>		
<i>Cause 3 [Préciser ici]</i>		
<i>Cause 4 [Préciser ici]</i>		
Renvois Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail; OIBT (2015), Principe 6; L'exploitation forestière, FAO (www.fao.org/forestry/harvesting/86024/en)		

Indicateur 7.6	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Mécanismes de partage équitable des coûts et avantages de la gestion des forêts	x	✓✓	x
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Politiques en place concernant les aspects suivants:</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Observations</i>	
• Traitement équitable des acteurs dans les activités liées à l'utilisation et à la gestion des forêts			
• Offre d'opportunités d'être employé dans des conditions comparables à celles des autres secteurs économiques			
• Partage des profits dégagés par les entreprises forestières et les investisseurs dans le cadre de l'utilisation des forêts avec les collectivités locales et autres acteurs			
• Offre aux propriétaires forestiers ou détenteurs de droits sur les forêts (par ex., pouvoirs publics, secteur privé, collectivités) d'opportunités de percevoir une juste rétribution en contrepartie de l'utilisation des forêts			
Mécanismes en place pour la répartition des incitations et le partage juste et équitable des coûts et avantages entre les acteurs <i>[Indiquer si ces mécanismes sont mis en œuvre, les obstacles à leur mise en œuvre et toute amélioration proposée]</i>	<i>[Réponse explicative]</i>		
Renvois			
Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail; OIBT (2015), Principe 6			

Indicateur 7.7	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Mécanismes de résolution des différends opposant des acteurs forestiers	x	✓✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
<i>Aspects pouvant être pris en compte:</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Observations</i>	
• L'existence de mécanismes efficaces de communication et de résolution des conflits entre les parties intéressées			
• Le degré suivant lequel les acteurs ont concrètement voix au chapitre concernant les décisions liées à la gestion des forêts, y compris la prise en compte de la question de l'égalité des genres			
• Des consultations précoces sur les nouvelles décisions majeures d'investir dans la gestion des forêts, qu'il s'agisse de forêts naturelles ou de forêts plantées			
• Les mécanismes de résolution des conflits, le degré suivant lequel ils sont mis en œuvre et les obstacles à leur mise en œuvre	<i>[Réponse rédigée]</i>		
Renvois			
Ressources de la FAO pour la gestion des conflits en foresterie (www.fao.org/forestry/conflict/56824/en); FAO (2014b); Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)			

Indicateur 7.8 Moyens d'existence locaux et gestion des forêts	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	x	✓✓	✓✓

Modèle de suivi et de rapport proposé			
Populations tributaires de la forêt (niveau des UFA)	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Dans les UFA, nombre de personnes pratiquant essentiellement l'agriculture vivrière			
Part de personnes tributaires des forêts qui ont résidé dans les UFA durant plus d'une génération (%)			
Superficie forestière consacrée aux usages vivriers et traditionnels:	Superficie forestière (ha)	Observations	
<ul style="list-style-type: none"> Dans les zones informelles au sein des UFA existantes [Préciser les affectations des sols et les mesures prises pour gérer les affectations des sols objet de chevauchements] 			
<ul style="list-style-type: none"> Sur des terres réservées aux activités de subsistance; par ex., réserves de peuples autochtones, forêts communautaires, autres zones réservées [Préciser si elles sont situées dans une UFA ou adjacentes à une UFA] 			

Renvoi			
OIBT (2015), Principe 6; FAO (2015)			

Indicateur 7.9 Forêts affectées à des objectifs spécifiques relevant de la culture, de la recherche et de l'éducation	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
	✓✓	x	x

Modèle de suivi et de rapport proposé			
Étendue de la surface forestière affectée à des usages spécifiques	Nombre de forêts	Superficie (ha)	Statut de protection
Sites archéologiques dans les forêts			
Sites culturels dans des forêts			
Forêts sacrées (telles que définies dans le pays)			
Forêts affectées à la recherche et autres objectifs éducatifs			
Forêts affectées aux loisirs, au tourisme local et à des usages périurbains			
Autre [Préciser]			

Renvoi			
OIBT (2015), Principe 6			

Droits et participation des collectivités locales et des populations autochtones en matière de gestion des forêts: indicateurs 7.10 à 7.12

Il est vital que les collectivités participent à tous les niveaux des activités forestières afin d'assurer la transparence et la responsabilisation dans la gestion, la conservation et le développement des forêts, et que tous les intérêts et préoccupations soient pris en compte. Les organismes forestiers, les propriétaires et les concessionnaires forestiers doivent se montrer désireux et capables d'adapter leur comportement à la lumière de cette participation.

Indicateur 7.10	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Tenure et droits d'usage des peuples autochtones et collectivités locales eu égard aux forêts publiques	✓✓	✓✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
	Superficie (ha)	Observations	
Superficie de forêt publique pour laquelle la tenure et les droits d'usage des peuples autochtones et autres collectivités sont reconnus et mis en pratique			
Superficie estimative du DFP ou des UFA au sein de laquelle la tenure et les droits d'usage des peuples autochtones et autres collectivités locales sont reconnus			
Processus de résolution des différends relatifs aux droits d'usage forestier des peuples autochtones et autres collectivités locales	[Réponse explicative]		
Note			
• Décrire les contraintes et les propositions d'améliorations			
Renvois			
OIBT (2015), Principe 6; FAO (2015); données sur la tenure de l'Initiative sur les droits et les ressources (RRI) (www.rightsandresource.org)			

Indicateur 7.11	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Implication des peuples autochtones et des collectivités locales dans la gestion des forêts	x	✓✓	✓✓
Modèle de suivi et de rapport proposé			
Indiquer le degré d'implication des peuples autochtones, collectivités locales et autres habitants de la forêt dans le renforcement des capacités, les processus de consultation, la prise de décisions et la mise en œuvre relevant de la gestion forestière			
Décrire l'action menée au niveau de la législation et autres efforts en place pour réaliser l'égalité des genres en matière de planification et de mise en œuvre de la gestion forestière, s'agissant notamment de permettre la participation des femmes autochtones et autres femmes de la région			
Renvois			
OIBT (2015), Principe 6; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf); module sur la question du genre dans le domaine forestier inclus dans la Boîte à outils sur la GDF (www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules/gender-in-forestry/basic-knowledge/fr)			

Indicateur 7.12	Niveau national	Niveau des UFA	Niveau du paysage
Reconnaissance et valeur des connaissances et savoir-faire des populations locales en matière de gestion des forêts	✓	✓✓	x

Modèle de suivi et de rapport proposé

Indiquer le degré suivant lequel les connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles liées à la forêt sont intégrées dans la planification et la mise en œuvre de la gestion forestière, ainsi que les contraintes à leur intégration accrue

Renvoi

OIBT (2015), Principe 6

Bibliographie

Banque mondiale 2016. WAVES: Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services. Site web. Disponible sur: www.wavespartnership.org/en.

Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. & Johnson, S. 2011. *Situation de la gestion des forêts tropicales 2011*. Série OIBT: Technique n° 38. Yokohama, Japon.

Bonell, M. & Bruijnzeel, L.A. 2005. *Forests, water and people in the humid tropics: past, present and future hydrological research for integrated land and water management*. Cambridge University Press.

Burivalova, Z., Sekercioglu, C.H. & Pin Koh, L. 2014. Threshold of logging intensity to maintain tropical forest biodiversity. *Current Biology* 24(16): 1893–1898.

Caswell, S., Tomaselli, I. & Hirakuri, S. 2014. *Indicating progress: uses and impacts of criteria and indicators for sustainable forest management*. Série OIBT: Technique n° 42. Yokohama, Japon.

CDB 2013. Guides abrégés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Version 2. Convention sur la diversité biologique. Disponible sur: www.cbd.int/sp/targets.

Chave, J., Andalo, C., Brown, S., Cairns, M.A., Chambers, J.Q., Eamus, D., Fölster, H., Fromard, F., Higuchi, N., Kira, T., Lescure, J.-P., Nelson, B.W., Ogawa, H., Puig, H., Rie'ra, B. & Yamakura, T. 2005. Tree allometry and improved estimation of carbon stocks and balance in tropical forests. *Oecologia* 145: 87–99.

CIFOR 2008. *Facing an uncertain future: how forests and people can adapt to climate change*. Forest Perspectives No. 5. Centre for International Forest Research (CIFOR), Bogor, Indonésie.

Evans, J., ed. 2009. *Planted forests: uses, impacts and sustainability*. Centre for Agriculture and Biosciences International et FAO, Wallingford, Royaume-Uni.

FAO 1990. *Soil erosion: its causes and cures*. FAO Soils Bulletin 50. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/t0389e/T0389E00.htm#Contents.

FAO 1996. *FAO model code of forest harvesting practice*, préparé par D. Dykstra et R. Heinrich. Rome.

FAO 1998. *Guidelines for the management of tropical forests – 1. The production of wood*. Étude FAO: Forêts n° 135. Rome.

FAO 2001a. *Principes de bonne gestion des concessions et contrats relatifs aux forêts publiques*. Étude FAO: Forêts n° 139. Rome.

FAO 2001b. *Évaluation des ressources en produits forestiers non ligneux: expérience et principes de biométrie*, préparé par J.L.G. Wong, K. Thornber & N. Baker. Produits forestiers non ligneux n° 13. Rome.

FAO 2004. *La contribution du secteur forestier aux économies nationales: Tendances et situation actuelles*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/007/ad493e/ad493e00.HTM.

FAO 2005a. *Les forêts et l'eau*. Étude FAO: Forêts n°155. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/011/i0410e/i0410e00.htm.

FAO 2005b. *Proceedings: Third Expert Meeting on Harmonizing Forest-related Definitions for Use by Various Stakeholders*. 17-19 janvier 2005. Rome. Disponible sur: www.fao.org/forestry/10804-0d3069e495c036c35d11541a6ae6629d7.pdf.

FAO 2006a. *La gestion des feux: Recommandations volontaires pour la gestion des feux - Principes directeurs et actions stratégiques*. Document de travail sur la gestion des feux 17. Rome.

FAO 2006b. Gestion responsable des forêts plantées: directives volontaires. Document de travail sur les forêts et arbres plantés FP37E. Rome.

FAO 2009. *Towards voluntary guidelines on responsible governance of tenure of land and other natural resources*. Document de travail préparé par l'Unité en charge du régime foncier et de la gestion des terres. Rome.

FAO 2010. *Planted forests in sustainable forest management: a statement of principles*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/012/al248e/al248e00.pdf.

FAO 2010. Criteria and indicators for sustainable woodfuels. Étude FAO: Forêts n° 160. Rome.

FAO 2011. *Guide to implementation of phytosanitary standards in forestry*. Étude FAO: Forêts n° 164. Rome.

FAO 2013. *Directives relatives au changement climatique à l'intention des gestionnaires forestiers*. Étude FAO: Forêts n° 172. Rome.

FAO 2014a. *Situation des forêts du monde: Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts*. Rome.

FAO 2014b. *Respecting free, prior and informed consent: practical guidance for governments, companies, NGOs, indigenous peoples and local communities in relation to land acquisition*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/3/a-i3496e.pdf.

FAO 2014c. *L'état des ressources génétiques forestières mondiales*. Rome. Disponible sur: www.fao.org/forestry/fgtr/64582/en.

FAO 2015. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*. Document de synthèse. Rome.

FAO, Forest and Landscape Denmark & IPGRI. 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ)*. International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI), Rome.

FCPF 2013. *A Guide to the FCPF Readiness Assessment Framework*. Juin 2013. Fonds de partenariat pour le carbone forestier. Washington.

Grainger, A. 2012. Forest sustainability indicator systems as procedural policy tools in global environmental governance. *Global Environmental Change* 22: 147–160.

Higman, S., Bass, S., Judd, N., Mayers, J. & Nussbaum, R. 1999. *The sustainable forestry handbook: a practical guide for tropical forest managers on implementing new standards*. International Institute for Environment and Development and SGS, Earthscan, Londres.

Initiative sur les droits et ressources 2015. *Who owns the world's land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights*. Washington.

Institut des ressources mondiales 2016. Global Restoration Initiative. Site web. Disponible sur: www.wri.org/our-work/project/global-restoration-initiative.

Iremonger, S. & Gerrand, A. 2011. Global ecological zones for FAO forest reporting 2010. Document de travail FRA (en préparation). FAO, Rome.

Jürgensen, C., Kollert, W. & Lebedys, A. 2014. Assessment of industrial roundwood production from planted forests. Planted Forests and Trees Working Paper Series Document de travail FP/48/E. FAO, Rome.

Matta, R. 2015. Towards effective national forest funds. Étude FAO: Forêts n° 174. FAO, Rome.

Nair, P.K.R. 1993. *An introduction to agroforestry*. Kluwer Academic Publishers en coopération avec le International Centre for Research in Agroforestry. Dordrecht, Pays-Bas.

- OIBT 1992. *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*. Yokohama, Japon.
- OIBT 1993. *Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n°4. Yokohama, Japon.
- OIBT 1998. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Technique n° 7. Yokohama, Japon.
- OIBT 1999. *Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles—Partie A/Indicateurs nationaux*. Série OIBT: Politique forestière n°9. Yokohama, Japon.
- OIBT 1999. *Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles—Partie B/Indicateurs de l'unité forestière d'aménagement*. Série OIBT: Politique forestière n°10. Yokohama, Japon.
- OIBT 2002. *Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*. Série OIBT: Politique forestière n°13. Yokohama, Japon.
- OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport inclus*. Série OIBT: Politique forestière n° 15. Yokohama, Japon.
- OIBT 2006. *ITTO guidelines on auditing of criteria and indicators for sustainable forest management*. Série OIBT: Politique forestière n° 16. Yokohama, Japon.
- OIBT-UICN 2009. *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*. Série OIBT: Politique forestière n°17. OIBT et UICN. Yokohama, Japon.
- OIBT 2011. *Vingt-cinq réussites: une illustration des 25 années d'histoire de l'OIBT en quête de la pérennisation des forêts tropicales*. Yokohama, Japon.
- OIBT 2015. *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Politique forestière n° 20. Yokohama, Japon.
- Olson, D.M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E.D., Burgess, N.D., Powell, G.V.N., Underwood, E.C., D'Amico, J.A., Itoua, I., Strand, H.E., Morrison, J.C., Loucks, C.J., Allnutt, T.F., Ricketts, T.H., Kura, Y., Lamoreux, J.F., Wettengel, W.W., Hedao, P. & Kassem, K.R. 2001. Terrestrial ecoregions of the world: a new map of life on earth. *BioScience* 51: 933–938.
- Peters, C.M. 1994. *Sustainable harvest of non-timber plant resources in the tropical moist forest: an ecological primer*. Programme d'appui à la biodiversité et Fonds mondial pour la nature (WWF), Washington.
- PNUE 2014. *Forests in a changing climate: a sourcebook for Integrating REDD+ into academic programmes*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi, Kenya.
- PNUE & UNISDR non daté *Opportunities in environmental management for disaster risk reduction: recent progress a practice area review: In contribution to the Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Disponible sur: www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/background-papers/documents/Chap5/thematic-progress-reviews/UNEP-Environmental-Management-for-DRR.pdf.
- Seidel, F. 2012. *Traçabilité de la pérennisation: examen des technologies informatisées et semi-informatisées de traçabilité des bois*. Série de l'OIBT: technique n° 40. OIBT, Yokohama, Japon.

Thompson, I., Mackey, B., McNulty, S. & Mosseler, A. 2009. *Forest resilience, biodiversity, and climate change: a synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems*. Technical Series No. 43. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.

Thompson, I.D., Guariguata, M.R., Okabe, K., Bahamondez, C., Nasi, R., Heymell, V. & Sabogal, C. 2013. An operational framework for defining and monitoring forest degradation. *Ecology and Society* 18(2): 20.

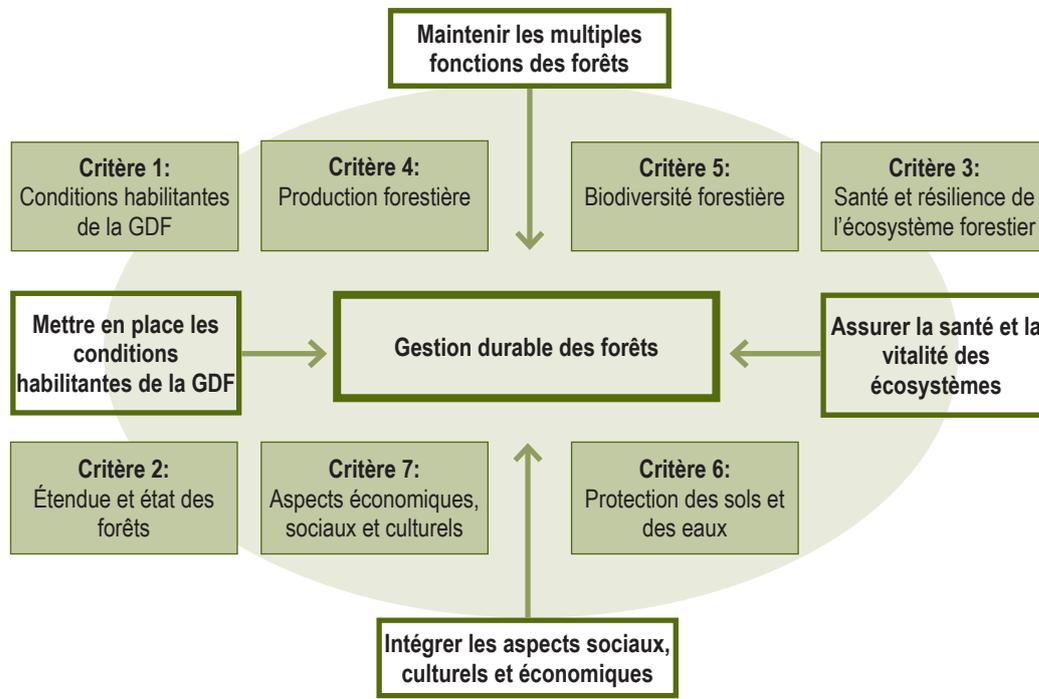
Tropical Forest Foundation 2007. *Standard for reduced impact Logging (TFF RIL Standard)*. TFF-STD-RIL-2006. Alexandria, VA, États-Unis.

UICN & Institut des ressources mondiales 2014. Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR): Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers aux niveaux national ou infranational, par S. Maginnis, L. Laestadius, M. Verdone, S. DeWitt, C. Saint-Laurent, J. Rietbergen-McCracken & D.M.P. Shaw. Document de travail (édition test). UICN, Gland, Suisse.

Wadsworth, F.H. 1997. *Forest production for Tropical America*. Guide agricole 710. Service forestier du Département américain de l'Agriculture, Washington.

Winrock 2012. *Standard operating procedures for terrestrial carbon measurement*. Winrock/USAID. Disponible sur: www.winrock.org/sites/default/files/publications/attachments/Winrock_Terrestrial_Carbon_Field_SOP_Manual_2012_Version.pdf.

Annexe 1: Représentation schématique des critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales



L'OIBT définit la gestion durable des forêts comme étant: «le processus de gestion d'une forêt visant à atteindre des objectifs clairement définis concernant la production d'un flux continu de biens et de services forestiers désirés, sans porter atteinte aux richesses intrinsèques de la forêt ni compromettre sa productivité future, et sans entraîner d'effets indésirables sur l'environnement physique et social».

Annexe 2 Définitions

Acteurs forestiers	Toute personne privée ou tout groupe qui sont directement ou indirectement touchés, ou intéressés par une ressource donnée et qui y ont une part d'intéressement
Agriculture itinérante	Le brûlage et défrichage de la végétation forestière et la plantation subséquente de cultures agricoles pour une courte période de temps (1 à 5 ans), suivi de leur abandon (utilisé ici comme synonyme de culture itinérante ou de culture sur brûlis)
Agroforesterie	Terme générique désignant les régimes d'affectation des sols et les technologies dans lesquels des plantes vivaces ligneuses (arbres, arbustes, palmiers, bambous, etc.) sont délibérément utilisées sur une même unité d'aménagement du sol pour des cultures agricoles et/ou l'élevage, suivant une forme d'organisation spatiale ou de séquence temporelle. Dans les régimes agroforestiers, il existe des interactions d'ordre à la fois écologique et économique entre les différentes composantes (Lundgren et Raintree, 1982 cité par Nair, 1993)
Aire protégée	Une zone terrestre et/ou maritime consacrée à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles qui lui sont associées, qui est gérée par des moyens juridiques ou autres moyens effectifs
Biodiversité (ou «diversité biologique»)	La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (article 2 de la Convention sur la diversité biologique)
Boisement	La mise en place d'une forêt plantée sur une terre non boisée
Capacité d'élasticité (des écosystèmes forestiers)	Une mesure de la capacité d'un écosystème forestier à retrouver son état d'équilibre après une perturbation [étroitement liée à la résilience]
Concession forestière	Une surface de terre forestière soumise à un accord de licence (en général pluriannuel), un bail ou un permis délivré à un particulier, une collectivité ou une entreprise en vue de la production durable de bois et autres produits forestiers, généralement assorti d'obligations en matière de protection et de conservation des biens et des services environnementaux que procurent la forêt
Couvert (forestier)	Dans un modèle simplifié de la forêt tropicale humide, on distingue quatre strates dans le couvert: la strate A, comportant les espèces émergentes du couvert; la strate B, comportant les espèces intermédiaires du couvert; la strate C, comportant les espèces des sous-étages; et la strate D où intervient la régénération des arbres
Critère	Une catégorie de conditions ou processus à l'aune de laquelle la GDF pourra être évaluée
Cycle des nutriments	Un processus naturel par lequel les nutriments, principalement des minéraux, sont captés dans le sol, utilisés pour la croissance de la plante et, une fois que la plante meurt, restitués au sol par les processus de décomposition

Déforestation	La conversion d'une forêt à une autre affectation des sols
Dégagement (des futurs arbres de récolte)	Une coupe qui dégage les jeunes plants, jeunes tiges et arbres dans la strate C du couvert forestier pour les libérer de la concurrence dans les étages supérieurs
Dégradation des forêts	Une réduction de la capacité d'une forêt à dispenser des biens et services environnementaux. «Capacité» doit s'entendre comme étant le maintien de l'élasticité des structures et fonctions de l'écosystème
Domaine forestier permanent	Une terre, publique ou privée, garantie par la législation et maintenue en permanence sous couvert forestier. Il peut s'agir de terres destinées à la production de bois d'œuvre et autres produits forestiers, à la protection des sols et eaux, et à la conservation de la diversité biologique, ou encore d'une terre à laquelle est assignée une combinaison de ces fonctions. Les principales catégories de terres affectées au DFP sont le DFP de protection et le DFP de production
Domaine forestier permanent de production	La partie du domaine forestier permanent qui est affectée à la production de bois d'œuvre et/ou à d'autres utilisations extractives
Domaine forestier permanent de protection	La partie du domaine forestier permanent où la production de bois d'œuvre (ou autres utilisations extractives) est interdite
Droits d'usage	Les droits d'usage des ressources (forestières) tels que définis par la coutume ou des accords locaux ou prescrits par d'autres entités détenant des droits d'accès. Ces droits peuvent restreindre l'utilisation de ressources particulières à des niveaux de récoltes spécifiques ou à des techniques d'extraction spécifiques
Enrichissement (plantation d')	La plantation d'espèces arborescentes désirées au sein d'une forêt naturelle dans l'objectif de créer une forêt où dominent les espèces arborescentes souhaitables
Espèce dépendante de la forêt	Une espèce incapable de mener à terme une partie au moins de son cycle de vie en dehors de la forêt
Espèce endémique	Une espèce indigène d'une région géographique particulière et qui lui est circonscrite
Espèce envahissante	Une espèce exogène à un écosystème particulier dont l'introduction entraîne, ou risque d'entraîner, des dommages économiques ou environnementaux, ou des dommages à la santé humaine
Foresterie	L'art et la science de la gestion des forêts et des arbres, qui embrasse une large gamme de dimensions dont la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, la gestion de la biodiversité, la gestion de l'habitat faunique, l'aménagement des bassins versants, la gestion de la qualité des eaux, les loisirs, la protection du paysage, la lutte contre l'érosion, l'emploi, et le piégeage du carbone
Forêt	Définie au niveau national. De manière générale, une forêt désigne un espace porteur d'arbres avec un pourcentage minimum de couvert arboré se présentant sous forme d'une canopée, et où les arbres doivent pouvoir atteindre à maturité une hauteur minimale sur site. Divers organismes internationaux ont donné leur définition générique d'une forêt (voir l'annexe 7 du document OIBT, 2002)

Forêt dégradée	Une forêt qui livre une offre réduite de biens et de services environnementaux sur un site donné et qui ne maintient qu'une diversité biologique limitée. Elle a perdu sa structure, sa fonction, sa composition spécifique et/ou la productivité qui accompagnent normalement le type de forêt naturelle représenté sur le site
Forêt naturelle	Une forêt composée d'essences indigènes et dans laquelle les arbres se régénèrent par ensemencement spontané ou par des moyens végétatifs naturels
Forêt naturelle gérée/modifiée	Une forêt naturelle gérée ou exploitée pour ses produits forestiers ligneux ou non ligneux, sa faune ou autres objectifs. Plus l'utilisation est intensive, plus la structure et la composition de cette forêt sont modifiées comparé à celles d'une forêt naturelle. Sur le plan écologique, ces modifications représentent souvent des glissements vers des étapes successionales antérieures. On distingue deux grandes catégories: forêt primaire gérée, et forêts dégradées et secondaires
Forêt plantée	Un peuplement forestier ayant été établi par plantation ou ensemencement
Forêt primaire	Une forêt qui n'a jamais fait l'objet de perturbations d'origine humaine, ou a été si peu altérée par la chasse, la cueillette et la coupe d'arbres que sa structure, ses fonctions et sa dynamique naturelle n'ont subi aucune modification excédant la capacité d'élasticité de l'écosystème
Forêt secondaire	Une végétation boisée de recrû présente sur des terres qui ont été en grande partie défrichées de leur couvert forestier d'origine. Une forêt secondaire se développe naturellement sur des terres abandonnées après des activités d'agriculture itinérante, d'agriculture sédentaire, de pâturage et des plantations arboricoles infructueuses
Gestion adaptative (aussi «gestion adaptative des ressources»)	Un processus structuré et itératif d'optimisation des décisions face aux incertitudes, qui vise à réduire leur incertitude au fil du temps en usant d'un système de surveillance systématique. En matière de foresterie, la gestion adaptative désigne le processus suivant lequel les aménagistes forestiers ajustent leur stratégie afin de répondre aux objectifs d'aménagement en fonction de l'évolution des conditions
Gestion durable des forêts (GDF)	Le processus de gestion d'une forêt visant à atteindre des objectifs clairement définis concernant la production d'un flux continu de biens et de services forestiers désirés, sans porter atteinte aux richesses intrinsèques de la forêt ni compromettre sa productivité future, et sans entraîner d'effets indésirables sur l'environnement physique et social
Gouvernance	Le processus consistant à déterminer la manière dont une société est gérée et comment sont conciliés les priorités et intérêts concurrents de différents groupes. Elle comprend les institutions officielles des pouvoirs publics, mais aussi les dispositions informelles. La gouvernance intéresse les processus au moyen desquels les citoyens participent à la prise de décisions, la manière dont les gouvernements sont redevables à l'égard de leurs citoyens, et la manière dont la société oblige ses membres à respecter ses réglementations et sa législation (FAO, 2009)

Gouvernance forestière	Le processus de gouvernance d'une surface forestière
Indicateur	Un attribut quantitatif, qualitatif ou descriptif qui, lors de sa mesure périodique ou de son suivi, indique la direction du changement dans un critère
Jachère forestière	La durée intermédiaire séparant deux périodes d'agriculture itinérante. Dans un régime d'agriculture itinérante fonctionnel, la période de jachère est suffisamment longue pour permettre à un peuplement de forêt secondaire de se développer (à savoir >20 ans)
Paysage	Un groupe de types d'écosystèmes en interaction, vierges ou modifiés par l'humain
Permanence des stocks de carbone	La capacité de maintenir les stocks de carbone forestier existants et de pérenniser le piégeage du carbone en évitant la déforestation et la dégradation des forêts, et en déployant la gestion durable des forêts
Possibilité de coupe	Le volume de bois marchand pouvant être récolté dans une zone donnée (par ex., une unité forestière d'aménagement) au cours d'une période spécifiée
Pratiques optimales	Les méthodes, processus, incitations, dispositifs et politiques éprouvés qui ont donné les meilleurs résultats dans un domaine de travail
Produits forestiers autres que le bois	Les biens d'origine biologique autres que le bois d'œuvre (à savoir qu'ils peuvent inclure le bois de feu), tirés des forêts ou de terrains boisés ou d'arbres hors forêt
Produits forestiers non ligneux	Les biens d'origine biologique autres que le bois (à savoir qu'ils n'incluent pas le bois de feu), tirés des forêts ou de terrains boisés ou d'arbres hors forêt (<i>voir les catégories ci-dessous</i>)
Proposition de préparation (R-PP)	Un processus de travail, avalisé au niveau national, qui a pour objet de préparer un pays à la mise en œuvre de la REDD+ dans le cadre de processus de consultations multipartites destinés à définir une stratégie nationale REDD+, y compris la définition d'un niveau de référence pour le carbone forestier, ainsi que le processus de suivi, d'établissement de rapports et de vérification nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie REDD+
REDD+	Démarches en matière de politique et incitations relatives aux problématiques de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et celui de la valorisation des stocks de carbone forestier
Reboisement	La réimplantation des arbres et des plantes du sous-couvert sur un site immédiatement après l'extraction du couvert forestier naturel
Régénération naturelle	Renouvellement des arbres par ensemencement spontané ou par des moyens végétatifs naturels (Ford-Robinson, cité dans Wadsworth, 1997)
Réglementation des rendements	La technique employée pour calculer ou contrôler un rendement durable (par ex., du bois)

Réhabilitation forestière	Une stratégie d'aménagement appliquée à une terre forestière dégradée dont le but est de restaurer la capacité d'une forêt à produire des produits et des services environnementaux
Rendement durable	Le volume de bois ou autre produit qui peut être extrait d'une forêt en l'espace d'une année, lequel est égal ou inférieur au taux de remplacement dans une surface donnée sur le long terme
Réservoirs de carbone	Lieux définis au sein des écosystèmes forestiers où est stocké le carbone. Le Groupe intergouvernemental sur le changement climatique distingue cinq réservoirs de carbone dans la catégorie de l'affectation des sols, de l'évolution de l'affectation des sols et de la foresterie: biomasse vivante 1) aérienne et 2) souterraine, 3) biomasse morte aérienne, 4) litière et 5) sols organiques
Résilience	La capacité d'un écosystème ou d'un paysage forestier à maintenir ou à rétablir un état écologique désiré après une perturbation
Restauration forestière	Une stratégie d'aménagement appliquée à une forêt dégradée dans le but de restaurer une forêt dans son état préalable (par ex., en termes de fonction, de structure et de composition des espèces)
Sécurité alimentaire	La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, Rome, novembre 2009)
Services environnementaux	Les avantages tirés des écosystèmes forestiers dont bénéficient les populations. Ils recouvrent les services d'approvisionnement, comme la nourriture ou l'eau; les services de régulation, tels que la régulation des inondations, des sécheresses ou de la dégradation des sols, mais aussi des maladies; les services de soutien, comme la formation des sols et le recyclage des nutriments; et les services culturels, par exemple de type récréatif, spirituel, religieux et autres atouts immatériels. Les services environnementaux forestiers opèrent toute une série de fonctions, comme suit: l'atténuation des phénomènes météorologiques extrêmes et de leurs effets; la dispersion des graines; l'atténuation des sécheresses et inondations; le recyclage et la circulation des nutriments; la protection des fleuves, cours d'eau et côtes maritimes contre l'érosion; la détoxification et la décomposition des déchets; la lutte contre les nuisibles agricoles; le maintien de la biodiversité; la formation et la préservation des sols et le renouvellement de leur fertilité; la contribution à la stabilité du climat; la purification de l'air et de l'eau; et la pollinisation des cultures et de la végétation naturelle. Outre le fait que les forêts tropicales procurent tous ces services, elles jouent aussi souvent un rôle de premier plan dans le piégeage du carbone, la conservation de la biodiversité, la protection des bassins versants et la régulation des climats régionaux
Stock de la biomasse	Matériau organique se situant tant au-dessus du sol qu'en dessous du sol, et se composant de matériaux vivants et morts (par ex., arbres, plantes cultivées, herbacées, litière du couvert et racines)
Stock de carbone/stock de carbone forestier	Le volume de carbone contenu dans la biomasse d'une surface de forêt donnée

Succession	Modification progressive de la composition des espèces et de la structure d'une forêt engendrée par des processus naturels au fil du temps
Sylviculture/sylvicole	Se rapporte à l'art et la science de produire des forêts et d'y apporter des soins culturaux en manipulant leur établissement, leur composition spécifique, leur structure et leur dynamique afin de remplir des objectifs d'aménagement donnés
Tenure forestière	Accord(s) souscrit(s) par des personnes privées ou des groupes, reconnus par statuts juridiques et/ou la pratique coutumière, et qui concernent les droits et obligations de propriété, de détention d'un terrain, d'accès à un terrain et/ou d'usage d'un terrain ou aux/à des ressources qui s'y trouvent (arbres individuels, végétaux, eaux ou minerais)
Terre forestière dégradée	Ancienne terre forestière gravement endommagée par les extractions excessives de produits forestiers ligneux ou non ligneux, une gestion incorrecte, des feux répétés, le pâturage ou autres perturbations ou affectations des sols qui endommagent le sol et la végétation au point d'empêcher ou de sérieusement retarder la réimplantation d'une forêt après abandon
Type de forêt	Un groupe naturel d'arbres et d'espèces végétales associées, d'une composition botanique définie, avec une physionomie (structure) uniforme et croissant dans des conditions écologiques uniformes, dont la composition spécifique demeure relativement stable au cours des années
Unité forestière d'aménagement	Un périmètre forestier précisément défini, géré en fonction d'un ensemble d'objectifs explicites suivant un plan de gestion à long terme. Il peut s'agir d'une grande concession de forêt contiguë ou d'une forêt communautaire, ou d'un groupe de petites opérations forestières, éventuellement avec plus d'un propriétaire; l'élément unificateur étant un système commun de gestion
Zonage forestier	Le classement d'une surface en zone de production, restreinte ou de protection, sur la base de fonctions déterminées

Catégories de produits forestiers non ligneux

Catégories	Matériau	Usage final
Fibres	Rotin, bambou, lianes, liège	Construction, artisanat
Fourrage animal	Feuilles, brindilles	Fourrage
Gommes et sèves	Latex, caoutchoucs, gommes, résines, produits chimiques	Matières premières de produits chimiques
Produit alimentaire (d'origine animale)	Viande de brousse, gibier, insectes, miel, escargots, etc.	Alimentation, trophées
Produit alimentaire (d'origine végétale)	Fruits, feuilles, légumes, moisissures/champignons, noix/graines, baies	Alimentation, huiles, boissons, coloration et teinture
Médicinal	Plantes médicinales et herbes aromatiques, épices	Médicaments, aromatisation, parfums

Annexe 3: Définitions des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN⁶

L'UICN a défini les six catégories suivantes de gestion des aires protégées dans des objectifs de gestion:

Catégorie Ia: Réserve naturelle intégrale

Aires strictement protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir de zones de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.

Catégorie Ib: Zone de nature sauvage

Il s'agit généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.

Catégorie II: Parc national

Vastes aires naturelles ou quasi-naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.

Catégorie III: Monument ou élément naturel

Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.

Catégorie IV: Aire de gestion des habitats ou des espèces

Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.

Catégorie V: Paysage terrestre ou marin protégé

Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.

Catégorie VI: Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles

Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles: une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, qui y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

6 Consultable sur: www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_pacategories.

Annexe 4: Catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN

Le texte intégral des catégories de la Liste rouge de l'UICN est disponible sur: www.iucnredlist.org/static/categories_criteria_3_1#categories.

Catégories de la Liste rouge appliquées aux espèces:

- ÉTEINT (EX)
- ÉTEINT À L'ÉTAT SAUVAGE (EW)
- EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION (CR)
- EN DANGER (EN)
- VULNÉRABLE (VU)
- QUASI MENACÉ (NT)
- PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

Également:

- DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

Un taxon entre dans la catégorie «Données insuffisantes» lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa répartition et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur son abondance et/ou sa répartition. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie «Menacées».

- NON ÉVALUÉ (NE)

Un taxon est dit «Non évalué» lorsqu'il n'a pas encore été confronté aux critères.

Annexe 5: Annexes de la CITES

Les **Annexes I, II et III** de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sont des listes où figurent des espèces bénéficiant de différents degrés ou types de protection face à la surexploitation.

Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la CITES. Étant menacées d'extinction, la CITES en interdit le commerce international de leurs spécimens sauf lorsque l'importation n'est pas faite à des fins commerciales mais, par exemple, à des fins de recherche scientifique. Dans ces cas exceptionnels, les transactions peuvent avoir lieu à condition d'être autorisées par le biais de la délivrance d'un permis d'importation et d'un permis d'exportation (ou d'un certificat de réexportation). Par ailleurs, l'Article VII prévoit des dérogations à cette interdiction et à ces obligations.

L'**Annexe II** est la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé. Elle comprend aussi ce qu'on appelle les «espèces semblables», c'est-à-dire celles dont les spécimens commercialisés ressemblent à ceux d'espèces inscrites pour des raisons de conservation. Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé et doit dans ce cas être couvert par un permis d'exportation ou un certificat de réexportation. La CITES n'impose pas de permis d'importation pour ces espèces (bien qu'un permis soit nécessaire dans certains pays ayant pris des mesures plus strictes que celles prévues par la Convention). Les autorités chargées de délivrer les permis et les certificats ne devraient le faire que si certaines conditions sont remplies mais surtout si elles ont l'assurance que le commerce ne nuira pas à la survie de l'espèce dans la nature.

L'**Annexe III** est la liste des espèces inscrites à la demande d'une Partie qui en réglemente déjà le commerce et qui a besoin de la coopération des autres Parties pour en empêcher l'exploitation illégale ou non durable. Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à cette annexe n'est autorisé que sur présentation des permis ou certificats appropriés.

Seule la Conférence des Parties – à ses sessions ordinaires ou par correspondance – peut ajouter des espèces aux **Annexes I et II**, ou en supprimer de ces annexes, ou encore en transférer entre ces annexes. En revanche, une Partie peut en tout temps inscrire des espèces à l'**Annexe III** ou en supprimer de cette annexe (bien que la Conférence des Parties recommande de procéder aux changements au moment où les Annexes I et II sont amendées).

Les noms d'espèces figurant dans les annexes peuvent être annotés pour préciser l'inscription. Des populations séparées d'une même espèce, par exemple, peuvent avoir des besoins de conservation différents et être inscrites à des annexes différentes (exemple: les populations de loups inscrites à l'Annexe I sont uniquement celles du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et du Pakistan; toutes les autres sont inscrites à l'Annexe II). Ces annotations apparaissent dans la partie «Interprétation», ainsi que dans les annexes, à côté du nom de l'espèce. C'est pour cette raison que les annexes devraient toujours être consultées en se référant en même temps à la partie «Interprétation».

Toute Partie peut formuler des réserves au sujet de l'inscription d'une espèce aux annexes, conformément aux Articles XV, XVI ou XXIII de la Convention.

Source: www.cites.org/fra/app/index.php.

Annexe 6: Droits de propriété et de gestion des forêts

Droits de propriété

Terme	Définition	Notes explicatives
Propriété de la forêt	Fait généralement référence au droit juridique d'utiliser, de contrôler, de céder ou de bénéficier autrement d'une forêt de façon libre et exclusive. La propriété d'une forêt peut s'acquérir par droit de cession notamment par la vente, la donation et l'héritage	La propriété de la forêt se réfère à la propriété des arbres poussant sur une terre classifiée comme forêt, indépendamment du fait que la propriété des arbres coïncide ou pas avec la propriété de la terre elle-même
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État, à des unités administratives de l'Administration publique, ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'Administration publique	Inclut tous les niveaux hiérarchiques de l'Administration publique au sein d'un pays, par ex., l'État, la province et la municipalité. Les sociétés d'actionnaires à capitaux partiellement publics sont à considérer de propriété publique lorsque l'État est l'actionnaire majoritaire. La propriété publique peut exclure la possibilité de la cession
Propriété publique de l'État à l'échelle nationale	Forêt appartenant à l'État à l'échelle nationale ou à des unités administratives de l'Administration publique appartenant à l'Administration publique	
Propriété publique de l'État à l'échelle des pouvoirs publics infranationaux	Forêt appartenant à l'État à l'échelle infranationale; ou à des unités administratives de l'Administration publique; ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'Administration publique	
Propriété privée	Forêt appartenant à des individus, des familles, des communautés, des coopératives privées, des sociétés et autres entités commerciales, des institutions religieuses et éducatives privées, des fonds de retraite et d'investissement, des organisations non gouvernementales, des associations pour la conservation de la nature ou autres institutions privées	
Propriété privée de particuliers	Forêt appartenant à des individus et à des familles	
Propriété privée d'entités et d'institutions commerciales privées	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, des compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées telles que les organisations non gouvernementales, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.	Inclut les organisations et institutions à but lucratif ainsi que celles à but non lucratif

Propriété privée de collectivités locales, tribales et autochtones	Forêt appartenant à un groupe de personnes faisant partie d'une même communauté habitant à l'intérieur ou à proximité d'une zone forestière, ou forêt appartenant à des communautés de populations autochtones ou tribales. Les membres de la communauté sont des co-propriétaires qui partagent des droits et devoirs exclusifs, et les avantages contribuent au développement communautaire	Dans les populations autochtones et tribales sont incluses: les personnes considérées comme autochtones en raison de leurs origines les rattachant aux populations ayant habité le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou colonisation, ou de l'établissement des frontières nationales actuelles et qui, indépendamment de leur statut juridique, conservent une partie ou l'ensemble de leurs propres institutions sociales, économiques, culturelles et politiques; et les populations tribales dont les conditions sociales, culturelles et économiques les différencient d'autres sections de la communauté nationale et dont le statut est régi, totalement ou en partie, par leurs propres coutumes ou traditions, ou bien par des lois et règlements spéciaux
Propriété inconnue	Superficie forestière dont la propriété est inconnue, comprenant des zones dont la propriété est ambiguë ou contestée	

Droits de gestion

Terme	Définition
Droits de gestion de l'administration publique	L'Administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'Administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi
Droits de gestion des particuliers/ménages	L'Administration publique cède les droits et les responsabilités de la gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers des baux ou accords de gestion à long terme
Droits de gestion des sociétés privées	L'Administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non lucratif, etc. à travers des baux ou accords de gestion à long terme
Droits de gestion des collectivités	L'Administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les communautés autochtones et tribales) à travers des baux ou accords de gestion à long terme
Autres formes de droits de gestion	Forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées

Source: adapté d'un document FAO (2015).



Les critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF) constituent peut être l'un des instruments de politique générale parmi les plus importants et innovants s'agissant de concrétiser le concept de la GDF. Si les critères caractérisent les éléments essentiels de la GDF, les indicateurs sont, eux, les moyens d'évaluer ces éléments. Lorsqu'ils font l'objet d'un suivi dans la durée, les C&I témoignent des évolutions et tendances à l'œuvre aussi bien sur le plan des conditions biophysiques et socioéconomiques relevant de la GDF, qu'au niveau des politiques en la matière.

C'est au début des années 90 que l'OIBT a inauguré la mise au point de C&I destinés aux forêts tropicales, dans le but de permettre l'évaluation de l'état des forêts tropicales chez ses pays membres producteurs, et de recenser les points faibles des pratiques forestières et les améliorations nécessaires. Par la suite, neuf dispositifs de C&I couvrant quelque 150 pays ont été créés, qui, tous confondus, englobent la totalité des principales écozones du monde.

Cette édition révisée des C&I de l'OIBT a pour objectif d'assurer que cet instrument continue de répondre aux besoins en évolution des acteurs des forêts tropicales et d'étayer de manière complète l'élaboration des politiques et pratiques de gestion se rapportant aux forêts tropicales. Elle aidera notamment les pays tropicaux à établir les rapports destinés à l'OIBT et à d'autres processus, tels que les Objectifs de développement durable, et à mettre en place des références pour la REDD+.



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon

Téléphone 81-45-223-1110 Télécopie 81-45-223-1111 Courriel itto@itto.int Site web www.itto.int

© OIBT 2016